

## Élections fédérales 2019 – Philippe Nantermod

### PROGRAMME ÉLECTORAL 2019-2022

La Suisse, un pays et un Etat.....	5
Faut-il agir ? .....	5
Un projet pour la Suisse .....	6
Des finances saines, des impôts justes .....	7
Pas de collaboration fiscale sans accord de double imposition .....	7
Imposition des entreprises : augmenter l'attractivité et alléger la charge fiscale .....	8
Réduire la fiscalité des citoyens, y-compris la fiscalité indirecte.....	9
Un frein à l'expansion de l'Etat .....	9
Respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement .....	10
Respecter le secret bancaire et la sphère privée des individus .....	10
Péréquation financière : des incitatifs forts.....	11
Le budget de la Confédération, mes engagements .....	11
Défendre une économie libérale .....	12
Supprimer les barrières aux professions et aux activités.....	12
Adapter la législation à la numérisation.....	12
Empêcher les corporations publiques de concurrencer les PME .....	13
Réserves latentes : l'opportunité d'entreprendre.....	13
Refuser les nouvelles interdictions et les interventions publiques inutiles.....	13
Une formation en accord avec le marché du travail .....	14
Agriculture : une ouverture contrôlée et soutenue .....	14
Rencontrer les entrepreneurs.....	15
La Suisse et l'Union européenne .....	16
Des bilatérales à l'accord-cadre .....	16
Poursuivre la voie bilatérale : pour de nouveaux accords.....	17
Une meilleure coordination des assurances sociales .....	17
Une politique énergétique axée sur le marché et non sur les bons sentiments .....	18
Assurer l'approvisionnement par un accord avec l'UE.....	18
Sortir de la logique des subventions.....	18
Vers un vrai marché électrique .....	19
Retour des concessions .....	19
Des redevances électriques contractuelles.....	20
Une politique familiale moderne .....	21
Crèches et garde d'enfants : freinons la régulation et responsabilisons les cantons .....	21
Un droit des successions moderne .....	21
Le mariage pour tous.....	22
Fiscalité des couples : pour l'imposition individuelle .....	22

Formation et recherche, la clé du succès helvétique .....	24
Formation : maintenir des moyens .....	24
Bourses d'étude : repenser le système .....	24
Apprentissage : lutter contre la bureaucratie.....	25
Créer le bilinguisme .....	25
Valoriser le cursus master .....	26
Les nouvelles solidarités .....	27
Retraites : assurer l'avenir .....	27
LAMal : maintenir la qualité, augmenter la responsabilité et stabiliser les primes.....	28
Assurance-invalidité : poursuivre les réformes.....	29
Soutenir les proches aidants .....	29
Pas de droits sans devoirs.....	30
La sécurité est un droit fondamental .....	31
Abolition des jours-amende obligatoires.....	31
Fin du sursis automatique.....	31
Revoir l'échelle des peines et des mesures .....	32
Introduire la comparution immédiate .....	32
Renforcement des effectifs des gardes-frontière .....	33
Une armée crédible .....	33
Société digitale .....	34
Une culture dynamique, en phase avec son siècle .....	34
Des budgets solides pour la formation, la recherche et le transfert technologique .....	35
L'heure de l'Etat numérique.....	35
Numériser les douanes.....	36
Refuser l'interdiction pour l'interdiction.....	36
Transports : le grand défi d'une Suisse qui croît.....	38
Placer Monthey et Collombey-Muraz sur la ligne du Simplon.....	38
Réaliser la ligne Sud-Léman .....	39
Agglomération Chablais : du concret.....	39
Ligne du Lötschberg : terminer le boulot ! .....	39
Pour des autoroutes dimensionnées .....	39
L'heure de la grande vitesse a bientôt sonné.....	40
CarPostal : un champion national.....	40
Transports publics : de l'ouverture .....	41
Le grand défi climatique .....	42
Pour une durabilité globale .....	42
Des bâtiments moins polluants.....	42

Une politique des transports novatrices ..... 43  
Compensation du carbone..... 44

## La Suisse, un pays et un Etat

La Suisse est une communauté de destin, le rassemblement de plusieurs nations derrière un idéal commun mu par la paix, la recherche de la prospérité et le respect de l'individu et de ses droits. La Suisse est un pays et un Etat. Pour organiser une collectivité publique, les Suisses s'accordent sur le rôle de chacun et le but commun de la société. L'Etat n'est qu'un moyen, parmi d'autres, pour réaliser ce but commun.

Le rôle de la politique n'est pas de guider la population, mais de gérer l'Etat. S'impliquer dans la vie politique, c'est vouloir organiser cet outil mis en place ensemble. L'Etat n'est pas une finalité. Il est nécessaire pour atteindre le destin que choisissent jour après jour les plus de huit millions d'habitants.

Comment quantifier un Etat ? Le plus simple paraît l'approche chiffrée, tant elle est parlante pour le citoyen. En 2017, les collectivités publiques ont dépensé près de 200 milliards de francs. Cela représente une dépense quotidienne de 547 millions de francs, ou de 22 millions de francs à l'heure. Sachant que l'argent doit être produit avant d'être dépensé, chaque citoyen du pays doit produire en moyenne 63 francs par jour pour l'Etat, ou 446 francs par semaine pour financer ces dépenses publiques.

Certes, ces chiffres abstraits ne nous donnent pas d'indications sur le niveau relatif des dépenses, sur leur utilité ou sur les besoins en prestation. Si la dépense publique atteint des niveaux extrêmement élevés, on peut se réjouir de constater que ces montants, sur le plan fédéral, sont stables à long terme et ne créent ainsi pas d'extrême nécessité de freiner le développement. Par ailleurs, l'utilisation des deniers publics est globalement satisfaisant.

### ***Faut-il agir ?***

L'Etat suisse fonctionne bien. En comparaison internationale, il présente les gages d'efficience nécessaires. A l'interne aussi, l'économie ne paraît pas entravée plus que de besoin. Il est toutefois nécessaire de rester vigilant. Les nouvelles tâches publiques s'accumulent et pourraient alourdir les budgets ; cela a été constaté durant les décennies passées. En effet, à chaque problème, à chaque défi, il se trouve un député ou un groupe pour proposer une réponse étatiste. Le succès de la Suisse est libéral : l'Etat doit rester sobre, efficace, et n'intervenir que lorsque la situation l'exige, ce qui n'interdit pas un certain esprit d'anticipation.

Comme politicien, la tentation est grande de faire appel à la main publique à chaque fois que la question se pose. A mes yeux, avant de militer pour une intervention publique, le député doit se poser trois questions.

- D'abord, demandons-nous si l'intervention publique est utile. La plupart du temps, les citoyens parviennent à trouver seuls des réponses à leurs problèmes. C'est souvent le moteur d'une nouvelle offre économique, elle crée des emplois et de l'innovation, cela de la manière la plus adaptée et saine.
- Si l'on constate qu'aucune solution privée n'est satisfaisante ou même existante, alors nous devons nous demander si le problème rencontré en est vraiment un. Il n'est pas rare que les politiciens voient des défis là où le citoyen s'accommode ou se satisfait de la situation.
- Enfin, si l'on reconnaît la nécessité d'intervenir et l'utilité de l'action publique, alors cherchons la solution la plus proportionnée, la moins intrusive et coûteuse pour atteindre l'objectif visé.

C'est en respectant ces trois critères que l'Etat joue son rôle dans le respect du principe de subsidiarité.

Du point de vue de la dépense publique, les élus doivent s'assurer que l'Etat évolue dans les mêmes proportions que les revenus des ménages. L'Etat moderne est créé, achevé. Il n'est plus temps de l'analyser sous le seul angle des besoins, mais aussi sous l'angle des moyens. Et les moyens, ce n'est pas la colonne « recette » des comptes publics. En effet, le fruit de l'imposition, quelle qu'elle soit,

résulte d'une volonté politique, pas d'une réalité économique. Les moyens, c'est la somme des revenus des citoyens de notre pays.

## ***Un projet pour la Suisse***

Comme libéral-radical, ma priorité va à l'individu, aux libertés fondamentales et à l'initiative privée. La défense d'une économie efficiente m'est prioritaire, tant en ce qui concerne les petites entreprises et les indépendants que les grosses industries et multinationales.

En politique, si l'on veut aider un entrepreneur, le mieux que l'on puisse faire, c'est de ne pas lui mettre des bâtons dans les roues avec une bureaucratie inutile, avec des législations de plus en plus complexes et coûteuses, avec des impôts trop élevés. A chaque problème de société, l'Etat invente une nouvelle loi, réglemente une profession, interdit une importation.

Plus que tout, c'est en matière fiscale que l'Etat ne doit pas se montrer trop gourmand. Une fiscalité trop forte agit négativement sur ceux qui ont réussi. Or, soutenir l'économie, c'est promouvoir le succès, l'innovation et le travail. Le mérite est une valeur essentielle à une société libérale qui réussit, et l'importance que l'on accorde au mérite se mesure dans le niveau confiscatoire ou non de notre fiscalité. Nous devons veiller à ce que les taux d'imposition restent bas en comparaison internationale. La réforme de la fiscalité des entreprises impliquera des pertes fiscales pour le Valais qui n'a pas su aborder le problème assez tôt. Toutefois, soulignons que l'ensemble de ces baisses fiscales sont inférieurs à la croissance « naturelle » des recettes aux comptes.

Reste un domaine dans lequel l'Etat doit agir, les conditions-cadres. L'Etat doit s'assurer que la formation maintienne un niveau de qualité suffisant, que les voies de communication et de télécommunications soient dignes des pays les plus développés au monde, que les tribunaux fonctionnent, que la solidarité joue son rôle en faveur de ceux qui en ont besoin et que la sécurité soit suffisante pour assurer la prospérité et la qualité de vie, et de maintenir des relations prospères avec nos partenaires commerciaux.

Ces propositions, ce sont celles que je défends dans mon action politique quotidienne.

## **Des finances saines, des impôts justes**

La position fiscale de la Suisse apparaît, du moins a priori, attractive en comparaison internationale. Les critiques du G20 ont montré une certaine nervosité des pays occidentaux face à la bonne santé financière de la Confédération.

Outre une imposition relativement modérée, la **taxe sur la valeur** ajoutée reste, à 7.7%, à un niveau largement inférieur à ce que connaissent les autres Etats européens. Même si la TVA pourrait encore être mise à contribution dans les prochaines années, par exemple pour financer l'AVS, il convient de la maintenir à un taux raisonnable. L'augmenter ne doit pas constituer le moyen de financer chaque dépense publique. Par ailleurs, je soutiens la proposition d'introduire un taux unique bas de TVA, plutôt que d'introduire de nouvelles exceptions.

Les **finances de la Confédération** et d'un certain nombre de collectivités publiques sont plutôt bonnes même si des nuages s'amoncellent. Par ailleurs, certaines assurances sociales accusent un déficit structurel dangereux. Les dettes publiques cumulées ont diminué entre 2002 et 2015, ont diminué, de 50% du PIB à 33% en 2016. Au niveau fédéral, la dette publique a même passé sous la barrière symbolique des 100 milliards. Cette évolution positive ne doit pas nous pousser à baisser la garde pour autant.

Alors que de nombreux cantons et la Confédération ont adopté des mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement, il apparaît que de nombreux élus seraient prêts à abandonner ces outils précieux en cas de déficit structurel à long terme plutôt qu'entreprendre de vraies mesures de réduction des dépenses publiques. Or, il s'avère que les premières années du troisième millénaire ont vu la quote-part de l'Etat prendre l'ascenseur, en particulier dans les cantons, réduisant d'autant les libertés individuelles. Il est piquant de relever que les pays qui n'ont pas d'instrument comparable ont, de leur côté, connu les années 2010 comme celles des crises des déficits publics. Il est impératif de maintenir cet instrument de succès.

La Suisse doit toutefois faire face à une nouvelle pression fiscale. Sur liste grise de l'Union européenne depuis 2017, la mise en œuvre de la nouvelle imposition en faveur des entreprises est rendue d'autant plus nécessaire que le maintien des statuts spéciaux est désormais exclu.

Par ailleurs, les classe moyenne souffrent d'une augmentation régulière des prélèvements publics, notamment par l'intermédiaire d'une parafiscalité hors de contrôle. Il devient urgent de prendre des mesures pour alléger l'assiette fiscale des contribuables helvétiques. On pensera par exemple aux émoluments trop élevés (poursuites, registres du commerce, etc.), aux monopoles publics (services industriels ou groupes électriques et tarifs qui les accompagnent) ou les différentes taxes dans des domaines aussi variés que l'essence, les médias, les déchets ou les animaux domestiques.

En 2019, les collectivités sont face à un choix crucial, entre une économie libérale, fondée sur la confiance dans les citoyens et le respect de la liberté individuelle, ou une collectivisation des risques et des engagements, avec un Etat toujours plus policé et autoritaire. Les Etats de l'OCDE renforcent massivement le contrôle des citoyens en mettant en place un arsenal législatif étouffant destiné à lutter contre l'évasion fiscale, tuant l'innovation et la créativité au passage. La Suisse doit se méfier de ces évolutions calamiteuses. Je m'engage clairement contre une étatisation à outrance et le maintien d'une économie libérale, telle que nous la connaissons en Suisse.

### ***Pas de collaboration fiscale sans accord de double imposition***

Sur la question fiscale, la Suisse doit se montrer intraitable vis-à-vis de ses partenaires étrangers. Certains pays, en mal de recette fiscales, n'hésitent pas à demander la conclusion d'accords déséquilibrés pour trouver des nouveaux contribuables là où l'absence de maîtrise des finances

publiques a pêché. Nous ne saurions admettre que notre fiscalité prenne l'ascenseur par effet de vases communicants venant d'Etats qui se sont montrés peu regardant quant à leurs dépenses publiques. De même, dans les relations internationales, nous devons faire attention à ne pas céder sur des domaines aussi importants que la collaboration administrative sans concessions. L'échange automatique d'information doit rester exceptionnelle et le Département fédéral des finances s'est jusqu'ici beaucoup trop engagé dans cette voie.

De 2015 à 2019, **j'ai systématiquement refusé de donner ma voix aux accords d'échange automatique d'informations** dès lors que ceux-ci ne donnent aucune garantie quant à la protection de la sphère privée des citoyens concernés. Le renforcement futur de ces mêmes accords devra être combattu, jusqu'à ce que les Etats reviennent à une attitude plus respectueuse des droits du contribuable.

Par ailleurs, il est important de **refuser le développement de la coopération administrative et fiscale** tant que les pays ne s'entendent pas pour empêcher toute double imposition.

## ***Imposition des entreprises : augmenter l'attractivité et alléger la charge fiscale***

A court terme **la réforme de la fiscalité liée au financement de l'AVS (RFFA)** constitue le pilier principal de la fiscalité des prochaines années. Elle doit permettre de mettre la Suisse en conformité avec les règles internationales en matière de fiscalité, supprimer les régimes spéciaux des entreprises sans perdre en attractivité. Le refus de la RIE III en février 2017 n'a pas résolu le problème que connaît la Suisse en la matière. Les compensations proposées par le Conseil fédéral ne sont acceptables que si elles n'entraînent pas une charge supplémentaire pour les citoyens.

De nombreuses **économies** sont encore possibles dans la bureaucratie publique. Les quelques efforts menés cette dernière décennie sont intéressants, mais clairement insuffisants. Jamais les collectivités n'ont disposé d'autant de moyens. Des pans entiers de l'administration semblent tourner au ralenti et coûter plus que nécessaire. L'Etat doit se concentrer sur son corps de métier : chaque franc dépensé doit servir aux citoyens. Si tel ne devait pas être le cas, alors il doit être renoncé à la dépense.

Les mesures d'économies doivent permettre de diminuer la charge fiscale des citoyens et des PME pour stimuler la place économique suisse sans pour autant limiter les fonds destinés aux investissements publics. Ces baisses de la fiscalité constituent le meilleur moyen de soutenir l'économie : plutôt qu'entreprendre des programmes de relance aventureux et dirigistes, il apparaît beaucoup plus raisonnable et efficace de laisser les moyens là où ils peuvent être utilisés à bon escient, à savoir sur les comptes bancaires de nos entreprises. C'est ainsi que nous pourrions continuer à bénéficier d'un taux de chômage faible, d'un pouvoir d'achat en progression et d'une compétitivité internationale intacte.

A terme, je défends l'idée que la fiscalité des entreprises doit être simplifiée. La Confédération devrait renoncer à imposer les personnes morales, laissant les cantons seuls compétents en la matière. Ceux-ci seront alors poussés à proposer une fiscalité toujours plus attractive pour les personnes morales, encourageant au passage la création d'emplois et la prospérité en Suisse.

Je suis favorable à une réduction de **l'imposition des entreprises jusqu'à zéro si possible**. Alors que le monde francophone réfléchit à la manière de lutter contre la création de domiciliation fictive des entreprises, il est temps de réfléchir à la pertinence de taxer les personnes morales. Contrairement à une idée fréquente, les sociétés ne sont pas des personnes, en dehors de la fiction juridique, mais des outils de travail. L'idée de taxer les ordinateurs, les tracteurs ou les machines de production paraît absurde. Taxer les entreprises revient à introduire une double imposition qui pénalise l'innovation et qui



ne sert pas la croissance. Derrière chaque entreprise se cache un actionnaire bien physique qui, lui, est taxé. La Suisse doit devenir le premier pays du continent à supprimer complètement l'imposition du bénéfice, mais imposer en retour tous les revenus des ménages (dividendes y-compris) de manière égale. En pratique, cela encouragera les entreprises à dégager un bénéfice sans frein à l'investissement. N'oublions jamais que chaque franc d'impôt payé par les entreprises est en réalité financé par un citoyen, comme client, comme salarié ou comme actionnaire.

## ***Réduire la fiscalité des citoyens, y-compris la fiscalité indirecte***

Les multiples baisses des impôts des personnes physiques ont permis dans de nombreux cantons, et en Valais en particulier, d'alléger considérablement la charge fiscale des familles. Si cette volonté est louable, on ne doit pas pour autant oublier que la solidarité ne concerne pas que les ménages comptant plusieurs personnes. Les célibataires sont les grands perdants des réformes fiscales alors qu'ils sont toujours plus nombreux mais ils ne bénéficient pas nécessairement d'une meilleure situation financière.

Les prochaines réformes fiscales doivent tenir compte de ce paramètre et s'atteler à diminuer les impôts des célibataires et des couples sans enfant. La solidarité doit profiter à tout le monde et chacun a le droit de bénéficier de la santé réjouissante des finances publiques. Les réformes des dernières années n'ont pas suivi une logique coordonnée et donnent l'impression d'un grand bricolage aux effets incertains.

Par ailleurs, les familles recomposées ne doivent pas être abandonnées. Souvent, un divorce rime avec des complications financières et fiscales qui ne sont pas résolues naturellement par une législation parfois eu adaptée. Malheureusement, mon initiative parlementaire pour corriger quelques défauts en la matière a été rejetée par le Parlement. Je m'engage aussi pour une augmentation de la déduction des frais de garde.

Je milite aussi pour **l'imposition individuelle des couples mariés**, pour en finir avec une fiscalité qui pénalise indûment les personnes qui travaillent et crée des injustices entre les couples selon leur statut.

Enfin, il importe de réduire la fiscalité para-étatique : ce qui est donné d'une main ne doit pas être reprise de l'autre. C'est par exemple le cas des **émoluments** dont le montant n'est que rarement réévalué à la baisse, malgré les économies d'échelles permises par la numérisation.

- Ma motion 17.4092 « *Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite* » a été déposée le 13 décembre 2017 ; le postulat correspondant a aussi été accepté.
- Mon initiative parlementaire 16.406 « *Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents* » a été refusée par le Conseil national le 6 juin 2017.

## ***Un frein à l'expansion de l'Etat***

S'il est important de s'assurer que les comptes publics soient équilibrés, il importe au moins autant que la quote-part de l'Etat n'augmente pas. On estime que pour chaque dix points de quote-part supplémentaire, c'est un point de croissance qui disparaît, peut-être le dernier qu'il nous reste...

Les finances publiques suisses ont connu de 2012 à 2016 une augmentation de la quote-part de 27% à 27.8%. Cette tendance doit impérativement être freinée ; idéalement cette quote-part devrait même se réduire avec la croissance économique.

La situation des finances publiques valaisannes est encore plus inquiétante durant la décennie écoulée. En l'espace de six ans, la charge de l'Etat a augmenté de plus de 50%, passant de 2 à 3.3 milliards de

francs de dépenses et de recettes. Cette évolution explique une véritable addiction à la dépense publique qui n'a pas pu se résorber facilement au premier écueil venu.

Si la croissance des dépenses publiques avait suivi celle de l'économie et de nos salaires, l'Etat du Valais aurait vu ses dépenses croître d'environ 500 millions de francs de 2011 à 2017, contre environ 1.3 milliard en réalité ; laissant ainsi une marge d'économies importante aujourd'hui.

L'Etat qui s'est développé cause des problèmes aux plus faibles est nous devons nous méfier d'une administration qui empiète toujours plus sur le produit du travail des citoyens. D'une demi-journée de travail que nous consacrons en 1990 pour financer le canton, nous passerons une journée complète par semaine en 2020 pour faire fonctionner la machine cantonale. Ce n'est donc pas que d'argent dont il est question, mais de notre liberté.

Face à cette situation, **un frein à l'expansion de l'Etat** doit être introduit, à tous les niveaux, qui exige que les dépenses et les recettes publiques ne croissent pas plus vite que les richesses produites, sauf décision politique dument assumée.

### ***Respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement***

Je me suis toujours engagé pour que les budgets soient systématiquement équilibrés et pour qu'en cas de déficit, celui-ci soit intégralement compensé l'année d'après. Il ne doit pas être permis à l'Etat de s'endetter pour couvrir ses frais de fonctionnement et ce ne sont pas aux générations futures de financer nos dépenses courantes.

De 2012 à 2016, la dette publique suisse a pu être résorbée, de 30.6% du PIB à 29.2%. Cette évolution s'est faite alors que la plupart des Etats du continent connaissaient des déficits structurels et continuaient à s'endetter. La dette par habitant reste toutefois à un niveau trop élevé, par plus de 20'000 francs par habitant. Elle a augmenté en ce qui concerne les cantons et les communes. Chaque année, des milliards de francs sont encore dépensés pour les intérêts de cette dette.

Durant la législature 2015-2019, j'ai tenu cet engagement sans exception, et je compte continuer sur cette voie.

### ***Respecter le secret bancaire et la sphère privée des individus***

Contrairement à ce qu'affirment quelques partisans d'un Etat omniscient, le secret bancaire n'est pas un instrument destiné à permettre la fraude fiscale, pas plus qu'il n'est conçu pour renforcer l'attractivité de la place financière helvétique.

Le secret bancaire est une garantie procédurale, un droit fondamental : il n'est pas admissible que l'administration publique puisse disposer d'informations privées sur les citoyens sans que ceux-ci ne puissent se défendre. Le secret bancaire ne doit être levé que moyennant l'intervention d'un juge et dans le cadre d'une procédure qui assure que les intérêts privés et publics soient mis en balance.

Ces dernières années, les besoins des administrations publiques ont poussé les Etats à admettre des moyens de preuve toujours plus illicites, en violation crasse des principes les plus fondamentaux. Des données volées ont été achetées, des fonctionnaires ont pratiqué l'espionnage, et le secret bancaire est considéré comme un détail.

Je veux m'engager pour que jamais un citoyen ne se trouve désarçonné face à l'administration, fut-elle fiscale. Il ne s'agit pas de protéger les fraudeurs, qui doivent pouvoir être poursuivis, mais simplement d'exiger une certaine proportionnalité dans les moyens mis en œuvre.

A titre de comparaison, la mise sous écoute téléphonique d'une personne suspectée d'appartenir à un réseau mafieux de trafic de drogue exige l'intervention d'une autorité indépendante de l'administration qui autorisera ou non l'enquête. On ne saurait être moins exigeant pour de la simple soustraction fiscale.

Au Parlement fédéral, j'ai soutenu le rejet de la réforme du droit pénal fiscal qui prévoyait expressément la fin du secret bancaire pour les contribuables suisses, et j'entends poursuivre sur cette voie.

### ***Péréquation financière : des incitatifs forts***

Dans un Etat fédéral comme la Suisse, il est juste que les ressources fassent l'objet d'une péréquation. Les cantons qui doivent supporter des charges géo-topographiques ou sociales importantes sont soutenus par les cantons qui se trouvent dans une situation structurellement meilleure.

Avec près de 700 millions de francs reçus de cette compensation financière, le Valais est un des grands « gagnants » de ce mécanisme. Si ce soutien se justifie au regard des kilomètres de routes de montagne à entretenir, du risque sismique et d'un certain cloisonnement, il ne doit pas non plus devenir un oreiller de paresse.

Le Valais n'est pas la Sibérie. Situé à une heure de la capitale fédérale et de Genève, à proximité de la Lombardie – une des régions les plus riches du continent – notre canton jouit en réalité d'avantages certains à valoriser. Or, la fiscalité cantonale des entreprises constitue un repoussoir et empêche une vraie amélioration de la capacité financière du canton, aux dépens de ses citoyens.

Je propose de réformer la péréquation financière pour qu'elle inclue des incitatifs à augmenter sa capacité contributive et une amélioration économique locale.

### ***Le budget de la Confédération, mes engagements***

Je propose dans mon programme différentes mesures.

De manière synthétique, voici les montants dépensés par la Confédération, soit le déficit par secteur, au compte 2016.

- Prévoyance sociale, 22'544 milliards, réduire le déficit (augmentation des recettes et des dépenses).
- Finances et impôts, 9.5 milliards, réduire le déficit (réduction des dépenses et des recettes).
- Trafic, 10 milliards, réduire le déficit (augmentation des recettes).
- Formation et recherche, 7.1 milliards, augmenter les dépenses.
- Défense nationale, 4.9 milliards, stabiliser le déficit.
- Agriculture et alimentation, 3.5 milliards, stabiliser le déficit.
- Relations avec l'étranger, 5.4 milliards, réduire le déficit (réduction des dépenses).
- Environnement et aménagement du territoire, 1.4 milliards, réduire le déficit (réduction des dépenses).
- Economie, 700 millions, réduire le déficit (réduction des dépenses et des recettes).
- Culture et loisirs, 500 millions, réduire le déficit (réduction des dépenses).
- Ordre et sécurité publique, 1.1 milliards, stabiliser le déficit.

## **Défendre une économie libérale**

Un programme économique libéral, c'est un programme qui vise à réduire les contraintes, les lois, les impôts et la place de l'Etat dans l'économie. C'est le programme que je défends. Les services publics ont trop longtemps cherché à se charger de la promotion des entreprises et à expliquer aux acteurs économiques comment le marché devait fonctionner. Je veux aller à rebours de ces évolutions malheureuses et revenir à une économie vraiment libérale, dans son sens le plus noble du terme. Plusieurs interventions à Berne ont permis d'aller dans ce sens.

A ce propos, mes propositions relatives à la fiscalité et la parafiscalité sont à retrouver dans le chapitre « Des finances saines, des impôts justes ».

## **Supprimer les barrières aux professions et aux activités**

Dans mon engagement politique, je veux supprimer un maximum de barrières légales qui préservent certains acteurs privilégiés d'une saine concurrence profitable au plus grand nombre. Durant les décennies écoulées, au nom de la sécurité, de la protection des consommateurs, de la qualité, de l'environnement, et de mille autres bonnes excuses, le législateur a sclérosé les secteurs économiques en fermant l'accès aux professions pour protéger en réalité des corporations en place. Ce fut par exemple le cas dans le domaine du droit et des finances, de la santé ou de l'économie touristique.

La liberté individuelle et contractuelle permet à chacun de juger de la qualité de son partenaire économique. De la même manière, l'introduction d'obligations de formation, tant sur le plan fédéral que cantonal, est souvent le signe des faiblesses des formations mises en place et sert souvent de moyen de camoufler le peu d'intérêt de certains programmes d'enseignements récemment introduits.

- Mon postulat 16.3754 « *Conditions d'exercice des professions. Etat des lieux* » a été accepté le 7 mars 2017.

## **Adapter la législation à la numérisation**

La révolution numérique bouleverse les secteurs économiques les uns après les autres. Des intermédiaires jusqu'ici indispensables deviennent des entraves à la prospérité, mais s'appuient souvent sur une législation désuète pour maintenir leur position, aux dépens des consommateurs.

Plutôt que de chercher à empêcher le monde d'évoluer, il paraît nécessaire de chercher à trouver un juste milieu entre la protection des travailleurs et des consommateurs, et l'intérêts de ces mêmes citoyens à exercer un emploi et ou à pouvoir choisir librement les biens et services disponibles.

Ainsi, j'ai proposé d'introduire un nouveau **statut du travailleur**, entre l'indépendant et le salarié, qui soit mieux adapté à l'économie de plateformes, injustement intitulée « partagée », j'ai demandé de clarifier le statut d'indépendant, ou d'assurer le libre-échange numérique par l'interdiction du géoblocking.

- Mon postulat 17.3203 « *Clarification du statut d'indépendant* » a été déposé le 16 mars 2017.
- Mon postulat 17.4087, déposé au nom du PLR, « *Société numérique. Etudier la création d'un nouveau statut de travailleur* », a reçu le soutien du Conseil fédéral le 21 février 2018.
- Mon postulat 16.3375 « *Permettre les importations parallèles numériques* » a été rejeté le 28 février 2018.

## ***Empêcher les corporations publiques de concurrencer les PME***

Comme ses voisins, la Suisse connaît aussi ses champions économiques. Des entreprises publiques devenues « too big too fail », en mains collectives et qui exploitent de grandes infrastructures ou des réseaux gigantesques. On pensera par exemple aux géants de l'électricité, aux distributeurs, à la Poste ou aux CFF.

Or, on constate que les entreprises publiques agissent de plus en plus fréquemment sur les marchés libres et profitent des avantages publics pour mettre en difficulté les entreprises privées. C'est par exemple le cas dans le marché électrique où les grands groupes électriques pratiquent un véritable **dumping** aux dépens des sociétés indépendantes, grâce aux ressources obtenues par les concessions électriques ou même parfois avec de l'argent public.

Dans le secteur des transports aussi, les entreprises publiques peuvent concurrencer les privés sans aucune vergogne.

J'ai par exemple travaillé lors de la précédente législature pour obtenir une libéralisation des compteurs électriques, jusqu'à peu monopole des grands groupes, pour permettre aux PME d'agir aussi sur ce marché.

- Le Conseil fédéral a répondu à mon interpellation « *Sociétés électriques. Le dumping par les sociétés publiques ?* » le 17 août 2016.
- Ma motion 17.3923 « *Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs* » a été déposée le 29 septembre 2017.

En matière de **marchés publics**, s'il est essentiel de maintenir des procédures ouvertes et non-discriminatoires, des efforts doivent être poursuivis pour ne pas péjorer la situation des acteurs suisses qui respectent les règles. J'ai soutenu toutes les mesures visant à renforcer la lutte contre le travail au noir et je suis favorable à la révision du droit des marchés publics pour prévoir l'application des règles au lieu d'exécution du contrat. Enfin, il est essentiel que les marchés publics permettent des participations dans les trois langues nationales.

## ***Réserves latentes : l'opportunité d'entreprendre***

La Suisse se caractérise par ses multiples possibilités pour les entreprises de créer des réserves latentes et de disposer ainsi d'un capital économique très utile en cas de coup dur. Il est fréquent que les entreprises reposent sur des montagnes de réserves qui garantissent leur pérennité.

Cependant, la pérennité d'une société, c'est aussi sa capacité à innover, à créer de nouveaux produits et à fonder des sociétés. Le fonctionnement des réserves latentes peut être amélioré en permettant à un entrepreneur d'investir une part de ses réserves dans la création d'une nouvelle société ou dans le développement d'un nouveau produit, sans les considérer dissoutes, et éviter ainsi une imposition au passage. Cette mesure soutiendra la création d'entreprises, d'emplois et l'innovation en général dans notre pays, sans nécessiter la mise en place de coûteux plans quinquennaux de relance.

## ***Refuser les nouvelles interdictions et les interventions publiques inutiles***

Il ne se passe pas une session à Berne sans que le politique se croie légitimé à réglementer ou interdire l'exercice d'une activité. La numérisation a encore renforcé cette tendance avec une incompréhension toujours plus profonde des changements économiques. C'est par exemple le cas des taxis, de la parahôtellerie, des services de livraison à domicile ou même des robots en général.

En matière touristique, que ce soit l'hélicoptère, AirBnb, le vélo de descente, le ski de randonnée, les canons à neige ou les sports motorisés, chaque mois connaît sa mesure destinée à flatter un électorat en mal d'interventionnisme. Chacune de ces démarches a cependant pour conséquence désastreuse de freiner le développement économique et de détruire des emplois.

- Je me suis opposé à toutes les nouvelles interdictions ou réglementations inutiles, par exemple concernant les plateformes d'hébergement (Booking.com, Airbnb, etc.) ou à des règles plus strictes en matière de transport (autocars, Uber, etc.)
- En 2017, j'ai participé au groupe de travail du conseiller fédéral Schneider-Ammann pour établir la nouvelle politique fédérale du tourisme, fondée sur l'entrepreneuriat.

### ***Une formation en accord avec le marché du travail***

Le nombre de formations à disposition des jeunes ne cesse d'augmenter et l'âge de l'entrée sur le marché du travail avec. Malheureusement, certaines filières sont déconnectées du marché de l'emploi, ce qui se transcrit dans le taux de chômage.

Cette situation s'explique malheureusement par une certaine déconnexion du monde de la formation, notamment dans les sciences humaines et sociales, du monde du travail. Ce décalage doit être résorbé en encourageant les étudiants à mieux appréhender le marché du travail par la réalisation de stages en entreprise et le développement de compétences pratiques déjà lors de leur formation.

La 4<sup>ème</sup> révision de l'assurance chômage a d'ores et déjà constitué une motivation pour les jeunes à démarrer la recherche d'un emploi plusieurs mois, voire semestres, avant les examens finaux de Master. Dans les domaines particulièrement touchés par le chômage, les stages en entreprise doivent bénéficier de crédits ECTS – soit le système à point des accords de Bologne – et être ainsi reconnus comme servant à la formation au sein même de l'Université.

Par ailleurs, il serait bon de prévoir aussi que les enseignants effectuent des stages dans des entreprises, en particulier les professeurs qui sont actifs à l'âge de l'orientation professionnelle.

En matière de **financement des études**, je milite pour l'attribution de prêts aux étudiants qui en ont besoin, qui sont remboursables après les études. En cas de difficultés financières, ces prêts doivent pouvoir être partiellement annulés. Les études supérieures ont notamment pour objectif le progrès social de ses bénéficiaires, il est juste que celles et ceux qui ont bénéficié d'un soutien de l'Etat et qui, grâce à ce dernier, voient leur condition économique s'améliorer, contribuent à leur tour à aider les étudiants dans le besoin.

### ***Agriculture : une ouverture contrôlée et soutenue***

La prochaine politique agricole fait parler d'elle avant même d'avoir été débattue aux chambres. Le Conseil fédéral soutient l'idée d'une ouverture unilatérale des marchés tandis que les milieux paysans réclament une protection contre le dumping des produits étrangers.

Une voie médiane devra certainement être trouvée. Les ambitions commerciales de la Suisse sont fréquemment limitées par les impératifs relatifs à certains secteurs qui ont besoin de protection. Or, pour signer un accord de libre-échange avec une région du monde, il est souvent impératif d'accepter quelques concessions sur le terrain agricole. C'est par exemple le cas pour les traités conclus avec le Mercosur ou avec la Chine.

La Confédération ne peut pas renoncer à l'ouverture de ses marchés. Toutefois, des accords agricoles ne doivent intervenir que là où ils sont nécessaires et les moyens publics doivent être assurés pour compenser intégralement les différences de prix liées aux conditions de production à l'étranger.

Par ailleurs, je me suis engagé durant la législature écoulée pour éviter la surréglementation agricole pour permettre aux vignerons de faire face aux cas de gel.

- Ma motion 17.3331 « *Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes* » a été déposée le 4 mai 2017.

## ***Rencontrer les entrepreneurs***

Une bonne politique économique ne s'établit pas un jour, pour toujours. Les péripéties que connaissent les différents secteurs d'activité qui font la réussite de la Suisse ne sont pas prévisibles et il convient de rester constamment à l'écoute de ceux qui créent les emplois et la richesse de notre pays.

Depuis mon élection en 2015, je rencontre quatre fois par année un groupe d'entrepreneurs valaisans, dans un cadre informel et agréable, afin d'entendre leurs doléances sur le fonctionnement du système politique suisse et de tenter d'être un porte-voix supplémentaire des créateurs d'emplois à Berne.

Vu la structure économique du canton, les petits entrepreneurs et les indépendants bénéficient naturellement d'une priorité dans mes actions, les grandes sociétés bénéficiant déjà d'une grande attention de la part de la Confédération.

Ces rencontres sont naturellement ouvertes à toutes et à tous, la politique économique étant l'affaire de chacun.

## **La Suisse et l'Union européenne**

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne ne sont pas un long fleuve tranquille, c'est le moins que l'on puisse dire. Année après année, les parlementaires s'inquiètent des prochains coups de Jarnac programmé par la commission européenne et des nouvelles initiatives populaires destinées à déstabiliser encore un peu nos relations.

Pourtant, les relations entre la Suisse et l'UE sont fondamentales, cruciales pour l'avenir de notre pays. D'abord pour des raisons économiques. La Suisse exporte chaque jour ouvrable un demi-milliard de francs de marchandises et de services vers l'UE, et en importe encore davantage. Une main d'œuvre indispensable provient aussi des pays frontaliers pour faire fonctionner notre économie.

Culturellement, les relations avec l'UE sont incontournables, pour des raisons historiques et géographiques. La recherche et le développement publics sont menés par des programmes communs. La politique des transports, tant routier qu'aérien, ne peut être orchestrée qu'à l'échelle d'un continent.

Pour ces raisons, il est indispensable de maintenir tant bien que mal des relations prospères avec notre grand voisin.

### ***Des bilatérales à l'accord-cadre***

Les accords bilatéraux sont un succès. Après une décennie 1990 à la croissance réduite, l'économie suisse a retrouvé des couleurs dès lors qu'elle a conclu les accords bilatéraux. Ces textes juridiques permettent d'organiser au cas par cas les relations entre la Suisse et son grand voisin. Malgré les attaques récurrentes dont ils ont fait l'objet, ces accords ont jusqu'ici résisté, malgré leurs défauts connus.

Les deux paquets bilatéraux sont malheureusement à bout de souffle. Ce qui était adapté à la fin des années 1990 l'est de moins en moins. Imaginons que ces accords bilatéraux ont été adoptés à une époque où les smartphones n'existaient pas et où Google n'avait pas encore lancé son moteur de recherche. Les accords négociés et conclus depuis cette date sont utiles, mais on constate qu'ils sont de plus en plus rares.

L'adoption d'un accord avec l'UE est nécessaire pour encadrer les futures relations. La Suisse ne peut pas accepter de reprise automatique du droit européen, il en irait de sa souveraineté. Elle ne peut pas pour autant fermer la porte à tout changement matériel des règles communes, au risque de voir celles-ci rapidement obsolètes.

L'accord-cadre doit permettre de définir les mécanismes d'évolution du droit, avec le recours à une cour arbitrale en cas de conflit quant à la reprise des règles européennes. Cette cour ne pourra pas contraindre la Suisse à se conformer au droit étranger, mais elle pourra prévoir les sanctions, sous la forme d'une réduction de la coopération, dans un tel cas. De même, ces accords doivent permettre de pérenniser les accords bilatéraux déjà signés, d'offrir un contexte de négociation stable pour les prochains et d'abroger les clauses « guillotine », soit le lien juridique construit entre des accords qui présentent peu de rapports entre eux.

La législature 2019-2023 devra être celle de l'adoption d'un nouvel accord institutionnel, le plus adapté aux besoins de la Suisse. Je m'engage à participer à trouver la meilleure solution et à la soutenir publiquement.



## ***Poursuivre la voie bilatérale : pour de nouveaux accords***

Les accords bilatéraux actuels sont utiles, mais devenus insuffisants. Dans de nombreux domaines, on constate que la Suisse manque de règles communes pour rester très compétitive sur le marché international.

C'est d'abord le cas des MRE, les « mutual recognition agreement ». Ceux-ci permettent aux pays signataires de reconnaître mutuellement les produits agréés par chacun d'entre eux. Ainsi, un médicament développé par l'industrie chimique suisse, une fois validé par les autorités fédérales, n'a pas besoin d'être à nouveau approuvé par les autorités étrangères européennes. De tels accords sont capitaux pour maintenir une place économique forte d'exportation en Suisse.

Dans le domaine de l'électricité, la Suisse a besoin d'un accord qui lui assure l'accès au marché européen. Le recours souhaité aux énergies renouvelables implique une dépendance toujours plus forte aux conditions climatiques et géographiques locales du lieu de production. Dans de telles conditions, la Suisse doit pouvoir assurer l'acquisition de l'électricité qui lui manque et la vente de celle dont elle dispose en trop, à certaines heures de la journée.

Les accords relatifs à la recherche sont liés à des programmes spécifiques, ils arrivent eux-aussi au bout de leur terme, comme le titre du programme « Horizon 2020 » le laisse deviner. La Suisse, terre d'innovation, doit pouvoir continuer à participer aux programmes de recherche européens.

Enfin, les accords d'accès au marché ne sont certainement pas en reste. Si la Suisse peut encore se passer actuellement d'un accord sur les services financiers, je reste convaincu qu'il sera utile à terme d'assurer au secteur en Suisse un accord très large au marché européen qui pourra aussi pérenniser l'équivalence boursière.

## ***Une meilleure coordination des assurances sociales***

Avec plus de 300'000 frontaliers qui viennent chaque jour travailler en Suisse, et 800'000 européens installés en Suisse, les relations entre la Suisse et l'UE prennent un tour particulier dans la question de la coordination des régimes d'assurance sociale. Les travailleurs s'acquittent de cotisation salariale en Suisse mais doivent percevoir des prestations à l'étranger, par exemple pour les retraites ou pour l'assurance-chômage.

Le régime de coordination n'est pas toujours très clair et les Etats européens appliquent souvent des règles propres, avec une interprétation particulière. Cette situation n'est pas admissible.

Je propose de conclure un nouvel accord dans le domaine de la coordination des assurances sociales avec l'UE, ou avec chaque pays frontalier. En substance, je propose de restituer l'ensemble des cotisations salariales aux caisses du pays de résidence, et que celui-ci soit en charge de s'acquitter des prestations sociales en cas de survenance d'un cas d'assurance.

## **Une politique énergétique axée sur le marché et non sur les bons sentiments**

En 2011, après l'accident nucléaire de Fukushima, alors que la Suisse décidait en catastrophe de sortir du nucléaire, tandis que le Valais se préparait à affronter l'épineuse question du retour des concessions, une grande partie de la classe politique valaisanne défendait l'aventureuse voie de la nationalisation de la production électrique, convaincue que jamais la valeur de l'électricité ne pourrait baisser. Prêts à mettre tous ses œufs dans le même panier, les édiles cantonaux ont refusé le renouvellement de concessions hydroélectriques et encouragé le subventionnement à plein régime du nouveau renouvelable sans se poser la question des effets sur le marché de l'ouverture des robinets de l'argent public.

Aux niveaux suisse et européen, des réflexions similaires ont été menées. Depuis les mesures publiques ont permis une stabilisation de l'évolution de la consommation. La multiplication des outils de production a provoqué une diminution du prix du kW/h qui remonte peu à peu avec l'entretien du parc nucléaire français. Les subventions ont rendu le nouveau renouvelable parfois indécemment profitable, aux frais du contribuable-consommateur et les installations hydroélectriques valaisannes déficitaires.

La stratégie énergétique 2050 n'a fait qu'ancrer cette longue évolution. Alors que la sortie du nucléaire y figure comme un slogan, mais sans plan de sortie véritable, le projet fait toujours la part belle aux subventions, introduisant même des subsides pour les grands producteurs électriques.

S'il est un secteur où les effets néfastes des interventions publiques se font sentir, c'est bien le secteur électrique. Au rythme actuel, on peut craindre que les compagnies électriques renoncent à des investissements importants à l'avenir en Valais et la fermeture programmée des centrales nucléaires pourrait se faire ainsi dans la douleur.

Il est temps de sortir de la logique planificatrice et de laisser le marché fixer les règles du jeu, non seulement sur le plan fédéral, mais aussi sur le plan international. L'électricité doit devenir un marché libre et concurrentiel ; la Suisse doit intervenir à tous les niveaux pour que les règles du jeu ne soient plus faussées par les idéologies partisanes.

### ***Assurer l'approvisionnement par un accord avec l'UE***

La garantie de l'approvisionnement en électricité est souvent brandie comme l'objectif d'une production autonome forte. L'autarcie des Etats est toutefois une illusion. Les énergies renouvelables dépendent de facteurs météorologique et géographiques qui nous échappent et imposent une collaboration entre les régions de production. De même, les énergies fossiles ou nucléaires – qui constituent encore une part majoritaire de notre consommation d'énergie – sont intégralement fondées sur des importations.

Afin d'assurer un approvisionnement de qualité, il est essentiel de disposer d'un réseau électrique performant et connecté au reste du continent. Par ailleurs, la conclusion d'un accord sur l'électricité doit permettre à la Suisse d'assurer sa présence sur les marchés électriques du continent.

### ***Sortir de la logique des subventions***

En tout état de cause, la réponse la plus adéquate à la question de l'approvisionnement énergétique est le marché. Comme l'Allemagne, la Confédération ne doit pas créer de distorsion de concurrence par le subventionnement d'une énergie plutôt qu'une autre. Le mécanisme RPC, s'il a pu être utile pour donner un coup d'accélérateur au solaire, constitue à terme un danger pour l'hydraulique et n'aidera certainement pas à sortir du nucléaire.

Il est de surcroît absurde de soutenir financièrement un comportement écologiquement et économiquement peu efficace, à savoir la production et donc la consommation d'énergie. L'efficacité énergétique et le prix de l'énergie constituent les meilleurs facteurs pour guider les consommateurs dans leurs choix et orienter la production d'électricité, bien plus que les offices fédéraux et autres organisations de producteurs ou de protection de l'environnement.

Au-delà d'une politique rationnelle de l'énergie, c'est aussi un moyen de faire des économies importantes pour la Confédération, de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs par années, et de mettre un terme à une discrimination crasse en défaveur des producteurs d'électricité valaisans.

## ***Vers un vrai marché électrique***

La production énergétique helvétique se répartit actuellement schématiquement par 60% d'hydraulique et 40% de nucléaire. Le parc atomique suisse se compose de cinq centrales sur quatre sites différents. La durée de vie de ces centrales est limitée et la plus petite d'entre elles, Mühleberg, sera bientôt fermée.

La catastrophe de Fukushima a certainement bloqué les projets nucléaires suisses pour des années, voire des décennies. Sachant qu'un vote populaire est nécessaire pour obtenir la réalisation d'une nouvelle centrale et face à la pénurie à venir, des solutions alternatives au nucléaire doivent être envisagées dès aujourd'hui.

Les économies d'électricité constituent certainement la mesure la plus porteuse sur le long terme. Au besoin, la Confédération doit être autorisée à fixer des limites à la consommation des appareils importés ou produits en Suisse. De même, les mode « veille » des appareils électriques doivent être bannis au plus vite. En matière de logement, la Suisse doit mettre sur pied un grand plan de remplacement des chauffages électriques.

Le meilleur moyen d'assurer une transition en douceur vers la sortie du nucléaire est de s'appuyer sur le marché électrique et sur les choix des acteurs, producteurs et consommateurs. Contrairement à ce qui se fait en Allemagne, la Suisse doit renoncer aux visions planificatrices et s'appuyer sur les choix rationnels de chacun. Aussi, le marché de l'électricité doit être libéralisé pour tous les consommateurs, chacun devant être à même de choisir au plus vite son producteur électrique, le type de courant souhaité au prix disponible. Sortir du nucléaire doit pouvoir devenir un choix individuel pour chacun dès aujourd'hui, et non pas un choix étatique à un horizon de cinquante ans.

## ***Retour des concessions***

Durant les prochaines années, les concessions hydrauliques liées aux barrages reviendront dans les mains des communes concédantes. Ces communes se trouveront alors face à deux options : revendre les concessions à des groupes énergétiques ou constituer, en collaboration avec le canton, un groupe énergétique valaisan assurant la production et la commercialisation du courant.

Une autre option cantonale est aussi envisagée : une partie des droits de retour reviendraient au Valais qui aurait pour mission de gérer soit le produit des retours, soit l'entreprise électrique publique.

Je m'oppose à ce que le canton, ou les communes, deviennent électriciens. Le Valais pèse un peu plus de 11% dans la production électrique suisse. Face à des géants européens, même si toutes les concessions étaient en mains cantonales, notre société électrique serait un minuscule nain face aux groupes électriques internationaux qui existent sur le continent. De surcroît, nous n'avons aucune idée de l'évolution qui pourrait se produire durant les cinquante prochaines années : il se peut que le réchauffement climatique tarisse quelque peu l'alimentation de nos barrages et donc la valeur des

concessions, il se peut aussi que la diminution du prix de vente du KW/h se confirme à long terme et affaiblisse encore la valeur de nos installations.

Au regard de ces risques, les avantages liés au contrôle complet de nos forces hydrauliques semblent bien maigres. Les emplois liés directement à la production resteront en Valais quelle que soit l'option choisie – on ne peut pas délocaliser les barrages – et le contrôle que nous aurons sur le prix de l'électricité pour les entreprises valaisannes semble une compensation bien maigre au regard de l'utilisation possible du produit de la vente des concessions.

Une dernière menace, et non des moindre, vient encore de Berne. Les experts se contredisent quant à la valeur potentielle de la revente des concessions. Les chiffres sont gigantesques et évoluent dans une fourchette allant de 10 à 20 milliards de francs. Il n'est pas impossible, face à une telle manne, que la Confédération n'envisage une nationalisation des cours d'eau et n'exprime le désir d'utiliser ces moyens pour la Suisse dans son ensemble. Eviter ce scénario doit être une priorité pour le canton et seul un projet crédible et durable nous permettra de convaincre nos confédérés de nous laisser notre première richesse naturelle.

### ***Des redevances électriques contractuelles***

Le modèle actuel de redevances électriques a du plomb dans l'aile. Quand bien même l'ensemble de la délégation valaisanne s'engage, en collaboration avec les autres cantons alpins, pour maintenir des redevances élevées, la charge toujours plus marquée des cantons urbains n'est pas tenable à long terme.

A l'horizon 2024, le prix des redevances sera diminué ou remplacé par un modèle de tarif flexible, fonction du prix de l'électricité.

Cette formule peut paraître juste, elle manque toutefois de durabilité. A chaque changement de majorité, à chaque évolution dans la politique énergétique, le prix des redevances peut être revu à la baisse ou à la hausse, interdisant toute approche de durabilité dans un secteur où les investissements sont réalisés pour des décennies.

Il est important d'introduire une forme de liberté contractuelle dans la négociation des tarifs des redevances. Plutôt que de fixer dans la loi le prix de la force hydraulique, celui-ci doit pouvoir être négocié librement entre les parties dans un contrat qui ne permettra pas de remise en question unilatérale des tarifs fixés entre les parties.

## **Une politique familiale moderne**

La politique familiale est le cœur de cible d'un certain nombre de partis. Les récentes réformes fiscales, on l'a vu, ont permis aux couples avec enfant de profiter de réductions fiscales importantes et on peut penser que l'Etat agit systématiquement pour les familles.

Néanmoins, au sein des familles, les grandes oubliées des réformes sont les familles recomposées et monoparentales. Le Code civil suisse est âgé de plus d'un siècle et semble, sur de nombreux points, dépassé par le fait que le divorce, de l'exception, est presque devenu la règle.

Il n'est pas question de porter un jugement de valeur sur cette situation. La liberté individuelle accorde le droit à chacun d'organiser sa vie et notamment de divorcer. Même si on regrette toujours davantage une séparation qu'une alliance, la politique fédérale doit aussi penser à la situation des familles issues de ces aléas malheureux de la vie.

Des mesures simples, efficaces et peu coûteuses existent pour répondre aux soucis des familles recomposées. Encore faut-il les mettre en application...

## ***Crèches et garde d'enfants : freinons la régulation et responsabilisons les cantons***

Le mieux est l'ennemi du bien. Le vieil adage s'applique parfaitement aux vellétés fédérales en matière de garde d'enfants et de crèches. La Confédération cherche depuis quelques années à réglementer l'accueil de la petite enfance dans des institutions publiques, privées, et désormais au sein de la famille.

Je refuse toute nouvelle tentative de **réglementation** en la matière. Les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants en première ligne et eux seuls doivent être considérés comme capables de décider à qui ils confient leur progéniture. En cas de manquements grave, les mesures existent déjà depuis longtemps et il n'est nullement nécessaire de les renforcer.

De même, en dix ans, on a vu la densité normative exploser en matière d'accueil de la petite enfance dans des structures publiques et privées. Il est essentiel de laisser une marge de manœuvre importante aux personnes qui désireraient ouvrir des crèches privées.

Plutôt qu'un subventionnement par institution, les cantons doivent être invités à verser leur contribution sous la forme de « **bons à la crèche** » que les parents pourront utiliser librement dans l'établissement de leur choix, incitant ainsi l'innovation et l'entrepreneuriat dans le secteur.

Pour renforcer l'**esprit d'entreprise** dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, les formations dispensées par les cantons doivent inclure des cours axés sur l'entrepreneuriat (comptabilité, gestion d'entreprise, etc.) et, comme dans de nombreuses branches professionnelles, pousser les nouveaux éducateurs de la petite enfance à créer leur propre institution là où c'est possible et nécessaire.

Enfin, le financement des institutions de crèche appartient aux cantons et aux communes. Il convient d'arrêter les interventions fédérales en la matière, censées être temporaires, et de mettre les cantons devant leurs responsabilités constitutionnelles.

## ***Un droit des successions moderne***

La plupart des gens ne se posent de questions successorales qu'une fois les événements tragiques arrivés, raison pour laquelle de nombreuses familles recomposées ignorent à quelle sauce elles seront mangées en cas de coup dur.

En réalité, il suffit que, dans un foyer, plusieurs enfants ne soient pas issus du même lit pour que des inégalités criantes se développent entre les enfants, mettant à mal la cohésion de familles déjà tourmentées par la vie.

Un exemple vaut mieux qu'une grande théorie. Madame et Monsieur sont mariés, chacun ayant un enfant de leurs noces précédentes. Selon que l'un ou l'autre décède en premier (même pour quelques minutes), chacun des deux enfants verra sa part successorale divisée par trois, respectivement multipliée par trois. Cette inégalité provient d'un mécanisme successoral qui partait du principe que les deux parents étaient forcément mariés et que frères et sœurs étaient forcément tous issus d'un même lit.

Il convient de remédier à cette situation et repenser de fond en comble notre droit successoral pour le remettre à jour, face à l'évolution de la structure familiale. Pour y parvenir, j'ai déposé et remporté une majorité pour un postulat qui réclame une analyse des options envisageables.

Vu les réticences de l'administration à trouver une solution, je propose que le parent qui accepte une succession en concurrence avec des enfants qui ne sont pas les siens, doive les accepter par la suite comme ses propres héritiers, sauf disposition testamentaire contraire.

## ***Le mariage pour tous***

La Suisse a souvent été en retard de plusieurs guerres dans les évolutions sociales et sociétales importantes. Le mariage pour toutes et tous constitue certainement l'occasion de montrer que notre pays sait aussi se réformer dans des délais raisonnables.

Le partenariat enregistré fut certainement un succès et a montré que la société était tout à fait disposée à accepter de la diversité dans les modes de vie de chacun. La distinction entre le mariage et le partenariat a aujourd'hui perdu de sa pertinence et la forme particulière d'union ne peut plus qu'être comprise comme une forme de discrimination malvenue.

Dès lors, je soutiens pleinement l'élargissement de l'institution du mariage civil à l'ensemble des citoyennes et citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Concernant l'adoption, force est de constater que le problème a perdu concrètement en importance. L'adoption de l'enfant du conjoint est désormais possible depuis des années et les adoptions en dehors du cercle familial sont devenues rarissimes. Le mariage peut être soutenu avec l'ensemble des droits et devoirs qui en découlent.

## ***Fiscalité des couples : pour l'imposition individuelle***

La fiscalité des couples est le serpent de mer de la politique fédérale. Fréquemment, elle est remise sur le devant de la scène avec des propositions plus ou moins populistes.

Le modèle choisi en Suisse pénalise les couples dès lors qu'un des deux conjoints exerce une activité professionnelle rémunérée. Cette situation n'est pas admissible et doit être modifiée.

Dans notre société, renoncer à toute activité lucrative en vue d'élever sa famille est extrêmement dangereux. Sachant que près d'un mariage sur deux aboutit à un divorce, les parents sortis du marché du travail et confrontés à une séparation font face à une péjoration dramatique de leurs conditions de vie.

La fiscalité ne doit pas encourager dans ce sens au renoncement complet à la carrière professionnelle.

Dès lors, c'est une **imposition individuelle** qui doit être introduite, permettant à chacun de bénéficier des avantages du système fiscal. De même, l'autonomisation fiscale des époux favorisera l'exercice d'une activité professionnelle et le maintien dans la vie active.

S'agissant des **prestations de l'AVS**, contrairement à ce que beaucoup croient, les couples mariés ne sont pas désavantagés. En effet, ils bénéficient de prestations de survivance (rentes de veuves et de veuf) auxquelles les célibataires et concubins n'ont pas le droit. Si la rente vieillesse d'un couple marié est inférieure à deux rentes individuelles, cela s'explique par la compensation pour les autres prestations. Tout mis ensemble, les couples mariés bénéficient annuellement de 800 millions de prestations de plus que celles auxquelles ils auraient droit s'ils étaient traités comme des concubins.

Toutefois, je milite pour une réduction progressive des rentes de survivance en faveur d'une augmentation des rentes de vieillesse.

## **Formation et recherche, la clé du succès helvétique**

La Suisse n'a pas de pétrole, mais elle a des idées dit-on. La formation et la recherche constituent le vecteur le plus performant de l'innovation et de la compétitivité helvétique. Nos écoles polytechniques jouent désormais dans la cour des grands et les HES ouvrent de nouvelles perspectives pour de nombreux jeunes.

La réforme de Bologne a transformé le paysage de la formation avec son système bachelor - master. Si les milieux académiques se rapprochent des exigences du marché, c'est un avantage et non pas la déliquescence du système éducatif. De même, l'harmonisation des cursus permet davantage de concurrence entre les hautes écoles et assure la possibilité de séjours à l'étranger pour les jeunes helvètes.

### ***Formation : maintenir des moyens***

La Confédération ne joue qu'un rôle très subsidiaire dans le domaine de la formation. Les écoles sont dans les mains des cantons qui s'organisent entre eux pour assurer une cohérence dans le programme, Berne ne s'impliquant que de manière ponctuelle. Les universités elles-mêmes restent des institutions pour lesquelles la Confédération n'a qu'un rôle subsidiaire. Seules nos deux écoles polytechniques sont entièrement en mains fédérales.

Soucieux du respect de la souveraineté des cantons, je m'oppose de manière générale à une trop grande implication de Berne dans les affaires de formation. Il est toutefois un domaine où l'Assemblée fédérale joue un rôle clef, c'est celui du financement. Année après année, des propositions sont déposées lors des budgets pour réduire de manière importante les budgets de la recherche, de la formation polytechnique, professionnelle ou universitaire.

Je me suis opposé à ces réductions et je continuerai à le faire, avec succès jusqu'ici.

### ***Bourses d'étude : repenser le système***

Le coût des formations est en constante augmentation. Cette évolution se ressent sur le montant des taxes académiques qui croissent de manière importante dans tous les Etats qui nous entourent. En soi, rien n'interdit que l'accès à l'Université ait un prix. Il est curieux de voir les milieux étudiants s'opposer avec tant de véhémence à l'augmentation de ces taxes : elle signifie aussi et surtout une augmentation de moyens pour les instituts de formation et donc une amélioration de la qualité du service.

Lorsqu'un jeune investit un franc dans sa formation, il en bénéficiera toute sa vie et le récupérera certainement au centuple. Les mêmes milieux qui refusent une hausse des taxes d'études ne semblent pas particulièrement émus face au problème de surendettement d'une jeunesse qui, plutôt que de s'offrir des études, s'offre des voitures de sport ou des téléviseurs haute définition.

La question la plus pertinente en la matière est le mode de financement de ces taxes d'études. Seule une minorité de jeunes peut s'acquitter rubis sur ongle de ces montants de plus en plus élevés et des dépenses parallèles liées à la formation.

C'est notre système de bourses d'étude qui doit être repensé de fond en comble. Nous devons commencer par admettre que l'allocation de formation n'est plus destinée qu'aux plus démunis d'entre nous mais devrait, idéalement, être à disposition de toute personne qui décide de suivre une formation. Il est par conséquent nécessaire d'augmenter massivement les moyens mis à disposition des fonds cantonaux de bourses d'étude.



Se pose alors logiquement la question du financement de ces fonds. Il est exclu de mettre à nouveau à contribution le ménage général de l'Etat. Il ne serait en effet pas juste de prélever davantage d'impôts pour payer la formation d'une minorité. S'il est vrai qu'une société qui investit dans la formation et la recherche en tirera des fruits substantiels, il doit par contre être rappelé que le premier à bénéficier d'une formation est l'étudiant. Le bénéfice est direct et se mesure à l'aune des salaires élevés que perçoivent les titulaires de diplômes reconnus.

En partant du principe qu'un jeune qui a suivi une formation percevra un revenu supérieur à la moyenne, il est logique qu'il rende en tout ou partie, à la collectivité, l'aide qui lui a été fournie et qu'il participe ainsi à son tour au financement des études de la génération qui le suit. Je propose dès lors que le principe soit le remboursement de toutes les aides accordées par l'Etat pour financer les études, remboursement dont l'étendue variera en fonction du revenu perçu par le bénéficiaire après la fin des études. Il est évident que le modèle ne veut pas assommer les jeunes qui terminent une formation malheureusement peu porteuse ou qui échouent durant leur parcours éducatif.

Globalement, l'importance des revenus des personnes formées devrait alimenter les fonds cantonaux pour la formation et ainsi démocratiser de plus en plus les études et éviter les écueils financiers qui poussent de nombreux jeunes à abandonner une formation pourtant nécessaire.

### ***Apprentissage : lutter contre la bureaucratie***

L'apprentissage est vanté et promu dans le monde entier. Des délégations des quatre coins du globe visitent la Suisse pour comprendre la formation duale qui est dispensée dans les entreprises et les écoles professionnelles de Suisse.

Cette voie est précieuse et doit être protégée à tout prix. Si les moyens disponibles doivent être maintenus, voire renforcés, il faut aussi maintenir un dialogue fort entre le milieu enseignant et les entreprises formatrices.

On entend fréquemment que la législation devient parfois impossible pour les personnes qui pratiquent un apprentissage, cela tant dans le domaine de la formation que du droit du travail.

Nous devons veiller à maintenir un cadre législatif adapté aux besoins du marché, et non pousser les entreprises à s'adapter elle-même à une législation parfois peu adaptée.

### ***Créer le bilinguisme***

La Suisse compte quatre langues nationales et trois officielles. Sur ces trois langues, deux sont actuellement les plus parlées du continent et la langue officielle de nos deux premiers partenaires économiques. Cette situation exceptionnelle n'est malheureusement pas assez exploitée au stade de la formation.

Etre polyglotte, c'est être capable d'adaptations, c'est un atout indéniable dans un monde globalisé. L'objectif de nos systèmes d'éducation publique doit être le bilinguisme. Au Grand Conseil, j'ai défendu divers postulats dans ce sens et je me réjouis de pouvoir en faire autant à l'échelle fédérale.

Il semble que l'immersion constitue le moyen le plus efficace d'apprentissage d'une langue. Nous devons nous fixer comme objectif que tous les jeunes qui suivent une formation, professionnelle, commerciale ou gymnasiale, doivent effectuer un séjour dans une autre région linguistique du pays. La durée de ce séjour et ses modalités doivent être définies en partenariat avec les cantons.

Régulièrement, la qualité de la formation est comparée à l'échelle européenne grâce aux tests PISA. Ces études se fondent sur des tests des aptitudes en mathématique et dans la langue maternelle des

jeunes de tous les pays testés. De manière analogue, nous devons introduire un système de comparaison de la qualité des systèmes d'enseignement des langues entre les cantons. Une telle comparaison permettra de déceler les méthodes efficaces des méthodes dépassées.

### ***Valoriser le cursus master***

La réforme de Bologne a introduit la séparation entre la formation « bachelor » et la formation « master ». La première a pour ambition d'inculquer les fondamentaux d'une discipline tandis que la seconde est présentée comme une spécialisation, plus rare, plus recherchée. Ça, c'est la théorie.

En pratique, les universités présentent le *master* comme la continuation logique de tout *bachelor* et rares sont les études qui s'achèvent, ne serait-ce que pour un temps, par la première formation. La systématisation du double cursus présente de multiples inconvénients. Elle provoque un allongement souvent mal venu de la durée des études, réduit à peu de choses la plus-value obtenue de la spécialisation et provoque un nivellement par le bas des *masters*. Cette situation est à mon avis regrettable.

Il est nécessaire d'admettre que le *bachelor*, formation de base, doit permettre d'accéder au marché du travail et d'obtenir une expérience professionnelle. Le *master* ne doit plus constituer la suite logique et obligatoire de la première formation. Il doit devenir plus élitaire, plus difficile d'accès, plus rare. A l'image des brevets fédéraux, réaliser un *master* universitaire revient à décider d'une spécialisation, et à ce titre ne peut être banalisé comme c'est le cas actuellement.

Pour y parvenir, si le *bachelor* doit rester gratuit, le prix du *master* doit être plus proche de son coût réel. Cette solution présente de nombreux avantages. Par le prix, elle s'adresse à un nombre limité d'étudiants très motivés, disposés à un investissement important pour une spécialité donnée, à l'image d'un certain nombre de formation professionnelle. Pour attirer des étudiants, les universités ne pourront plus se contenter d'offrir chacune le panel complet des *master*, mais devront se concentrer sur un choix peut-être plus limité, réparti entre elles, mais à la qualité largement renforcée. Enfin, ce changement permettra une valorisation du *bachelor* perçu encore aujourd'hui comme l'équivalent d'une demi-licence.

## Les nouvelles solidarités

L'Etat social est certainement l'une des plus importantes avancées publiques du XXème siècle. Il est aujourd'hui menacé par l'explosion des dépenses des assurances sociales alors que les recettes sont globalement stables.

Les causes sont multiples et varient d'une assurance sociale à l'autre. Entre certaines évolutions du monde du travail (aide sociale, chômage) et le vieillissement de la population (AVS, AI, PC, LPP, LAMal), les remèdes à trouver sont forcément très divers.

L'objectif des politiques publiques n'est pas forcément d'étendre les prestations sociales, mais de consolider ce qui existe. Si certaines assurances sociales affichent une santé resplendissante à l'heure où ces lignes sont écrites, il est fort probable que nous nous dirigeons vers des lendemains qui déchantent pour d'autres si nous restons les bras croisés.

Il n'est pas question ici de résoudre d'un coup de baguette magique tous les problèmes que rencontrent les assurances sociales, mais d'apporter quelques nouvelles pistes de réflexion. Des assurances sociales saines, c'est la garantie de leur pérennité à long terme.

Il sied de rappeler que notre système est complet et généreux. Les dépenses annuelles des assurances sociales s'élèvent à environ 170 milliards de francs, soit le quart de l'ensemble de la richesse produite annuellement en Suisse. La première des solidarités, c'est d'assurer que le système soit pérenne sans alourdir trop fortement le budget des ménages.

### ***Retraites : assurer l'avenir***

Le fonctionnement des retraites a fait ses preuves : les trois piliers répondent au critère de diversification et constituent probablement un des fondamentaux qui évitent la catastrophe généralisée que connaissent les systèmes étrangers. Après le rejet de la Prévoyance vieillesse 2020, il est aussi urgent que nécessaire d'adopter de nouvelles réformes profondes et durables.

L'**AVS** va très rapidement connaître des problèmes de financement : le vieillissement de la population et les faibles taux de croissance économique affichés ces dernières années auront à n'en point douter un impact négatif sur le financement du 1<sup>er</sup> pilier. En 2017, le solde de répartition entre actifs et rentiers était déficitaire pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive et pour la 1<sup>ère</sup> fois à hauteur d'un milliard de francs.

L'âge de la retraite, question centrale, ne pourra pas être réglée par la fixation d'un chiffre rigide. En Suède, les socio-démocrates ont réussi à fixer un âge qui correspond à leur capacité financière, la Suisse doit en faire autant. La flexibilité doit venir d'une entente entre les partenaires sociaux, par la mise sur pied de ponts AVS partiellement soutenus par l'Etat.

Pour l'AVS, je propose notamment :

- une égalisation progressive de l'âge de la retraite de référence entre hommes et femmes à 65 ans ;
- une compensation de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes par une augmentation temporaire des prestations complémentaires en faveur des femmes, cette compensation doit être dégressive pour les personnes les plus éloignées de l'âge de la retraite dès lors que le changement est d'autant moins douloureux que la période pour s'y préparer est longue ;
- des mesures de flexibilisation de l'âge de la retraite, avec des incitatifs à travailler au-delà de 65 ans sous la forme d'une possibilité de combler les lacunes de cotisation ;

- l'introduction d'une retraite partielle dès l'âge de 60 ans , pour des personnes qui souhaitent entrer dans la retraite par étapes et la prise d'une retraite complète au-delà de l'âge de référence, le tout de manière neutre du point de vue des coûts ;
- une augmentation des recettes via une augmentation mesurée des cotisations et de la TVA ;
- des prestations complémentaires révisées pour être plus ciblées et limiter l'augmentation des coûts.

La **prévoyance professionnelle** a subi l'écueil du vote populaire lors du refus de la baisse du taux de conversion, confirmé avec Prévoyance vieillesse 2020. Ce projet enterré doit pousser les décideurs politiques à trouver d'autres pistes.

Actuellement, les salariés ne constituent un deuxième pilier qu'à partir de l'âge de 25 ans. Au fil des années, le taux de cotisation passe de 7% entre 25 et 34 ans à 18% entre 55 et 65 ans. Cette situation a pour effet collatéral regrettable de renchérir le coût du travail des plus âgés. En repensant le système, en cotisant dès l'âge de 18 ans et à des taux plus élevés, nous pourrions améliorer l'accès au marché du travail des plus de 55 ans tout en permettant une capitalisation plus forte pour les employés.

Pour le deuxième pilier, je propose notamment :

- de modifier les cotisations avec un taux unique durant toute l'activité, à partir de 18 ans, et dès le premier franc ;
- de dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (taux d'intérêt minimal et taux de conversion) ;
- d'envisager l'introduction du libre-choix de la caisse de pension pour l'assuré.

Dans les trois piliers, la possibilité doit être donnée à ceux qui le veulent de travailler après l'âge ordinaire de la retraite et de bénéficier ainsi de rentes plus intéressantes. Si de nombreuses professions imposent la retraite à 65 ans, il existe passablement de domaines dans lesquels il est envisageable de travailler au-delà. Cette richesse doit être mieux valorisée.

Enfin, le **troisième pilier** doit aussi être renforcé, avec une augmentation des montants déductibles jusqu'à Frs. 12'000.- par année.

## ***LAMal : maintenir la qualité, augmenter la responsabilité et stabiliser les primes***

Le montant des primes d'assurance maladie est un des plus grands défis de la Suisse. Les citoyens n'arrivent bientôt plus à faire face à la croissance continue des factures de leur assurance et il est certain qu'il ne sera pas possible durant encore une décennie de subir des augmentations plusieurs fois multiple de l'inflation. C'est le pouvoir d'achat des ménages qui est ici en jeu.

Les dépenses des caisses maladie sont réparties de manière inégale. Les cas les plus lourds représentent environ la moitié des dépenses. Ces cas lourds sont le cœur de la solidarité. Un individu ne pourrait en aucun cas prendre en charge seul de telles dépenses. L'assurance maladie obligatoire a d'ailleurs été instaurée pour permettre de solidariser les coûts de traitements très onéreux, comme par exemple celui des trithérapies ou des chimiothérapies.

A contrario, les cas bénins pèsent tout aussi lourd sur l'assurance obligatoire, entraînant une importante hausse du prix des primes d'assurance maladie. Les personnes qui ont choisi un modèle alternatif d'assurance (p. ex. médecin de famille, franchise élevée, etc.) paient toujours davantage pour la solidarité. Se responsabiliser entraîne toujours moins d'avantages financiers dans la LAMal, ce qui est inacceptable.

En matière d'assurance-maladie, je propose dès lors des mesures qui doivent viser à promouvoir la qualité des soins, la responsabilisation individuelle et une maîtrise des coûts des primes.

Je propose notamment :

- l'introduction de nouvelles franchises très élevées (p. ex. 5'000.- ou 8'000.-) avec comme condition le cautionnement du montant de la franchise, sur le modèle du contrat de bail, avec à la clef des primes bien plus basses ;
- la suppression de la participation aux coûts (franchise et quote-part) pour les maladies chroniques qui sont médicalement suivies et dont le traitement est respecté ;
- le financement uniforme des soins en stationnaire et en ambulatoire ;
- une augmentation de la transparence des coûts et de la qualité pour permettre des *ratings* entre prestataires de soins ;
- une augmentation de la marge de manœuvre des assureurs pour fixer les primes, et notamment un déplaçonnement des rabais ;
- la possibilité pour les assurances de proposer des contrats pluriannuels pour des modèles alternatifs d'assurance ;
- un modèle alternatif médecin de famille qui introduise une totale liberté de contracter ;
- une réforme du système Tarmed pour un modèle libre négocié entre prestataires de soin et assureurs.

### ***Assurance-invalidité : poursuivre les réformes***

Grâce à la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI, entre 2005 et 2010, le nombre de nouvelles rentes annuelles a diminué de 28'000 à 18'000. Pour la première fois depuis la fondation de l'assurance-invalidité, le nombre total de rentiers AI s'est stabilisé et a commencé à diminuer grâce aux mesures promouvant la réintégration et grâce à la lutte contre les abus. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'AI ne peut plus compter sur les 0.4% de TVA en sa faveur et les comptes devraient à nouveau être déficitaires.

Les Suisses font confiance aux réformes puisqu'ils ont même accepté une augmentation de la TVA limitée dans le temps pour amortir l'endettement massif de l'assurance-invalidité.

A terme, les réformes entreprises doivent être soutenues et les employeurs doivent être davantage incités à engager du personnel en phase de réinsertion dans le marché du travail. La politique des quotas prônée par la gauche mène invariablement à une impasse et à une méconnaissance naïve du marché de l'emploi.

Dans le cadre de mon travail en commission, je me suis engagé pour la nouvelle révision de l'AI. Le principe de la réinsertion avant la rente est ainsi renforcé. Enfin, je me suis engagé dans le cadre de ma commission en faveur de la loi sur la surveillance des assurés, qui permet de lutter contre les abus à l'assurance sociale.

### ***Soutenir les proches aidants***

S'il est un domaine dans lequel l'évolution sociale a besoin d'une nouvelle assurance sociale, c'est certainement celui des proches aidants. Dans une société patriarcale, était certainement plus facile d'organiser l'accompagnement des enfants et des adultes malades.

L'évolution sociétale est toutefois présente. Lorsque des familles sont touchées par la maladie, et notamment par celle touchant un enfant, à l'immense pénibilité morale s'ajoute les complications professionnelles qui s'ensuivent.

Je soutiens dans ce sens le projet du Conseil fédéral qui vise à introduire une allocation perte de gain en faveur des parents qui doivent accompagner leurs enfants mineurs dans la maladie, pour peu que cela soit jugé nécessaire. De même, je suis favorable à prévoir quelques avantages au regard de l'AVS pour les personnes qui soutiennent un aïeul.

### ***Pas de droits sans devoirs***

Généralement, les assurances sociales couvrent un risque financé par des cotisations. C'est le cas de quasiment toutes les institutions telles que l'AVS, l'AI, la LACI et la LAMal. Pour toucher une prestation, il est nécessaire d'avoir cotisé.

Un domaine échappe encore à ce principe : l'aide sociale. Le droit au minimum vital est une garantie constitutionnelle qu'il convient de protéger. Personne en Suisse ne doit se retrouver sans ce minimum, et c'est normal. Cela ne signifie pas pour autant que des prestations doivent être accordées sans la moindre contrepartie.

44% des personnes bénéficiant de l'aide sociale ont moins de 25 ans. Selon Robert Flunder, auteur de l'étude qui a révélé ce chiffre inquiétant, ce phénomène est nouveau. La majorité de ces jeunes à l'assistance publique ne disposent d'aucune autre formation que celle prodiguée par l'école obligatoire. Pire, un tiers d'entre eux n'a pas la moindre occupation professionnelle et n'est pas à la recherche d'un emploi.

Dans ces conditions, j'ai proposé au Grand Conseil valaisan de reprendre une bonne idée mise en vigueur à Winterthur et à Zurich qui consiste à conditionner l'aide sociale à une activité au service de la collectivité durant un mois, dès le début de l'aide. Cette mesure serait destinée aux personnes aptes au travail, en âge de travailler, qui ne seraient pas en formation et qui n'auraient pas d'enfants à charge. A terme, une telle mesure pourrait être inscrite au niveau fédéral pour assurer une meilleure intégration des jeunes en manque de repères par le travail.

## **La sécurité est un droit fondamental**

L'entrée en vigueur du nouveau Code pénal (CP) le 1<sup>er</sup> janvier 2007 est le fruit de près de deux décennies de travail. Le nouveau code avait pour objectif de reprendre les dernières modes en matière de sanction et cherchait, par des méthodes soi-disant révolutionnaires, à trouver une nouvelle réponse au crime, une réponse à la fois plus efficace et prétendument plus humaine.

Malheureusement, la réforme a mis des années à se concrétiser et des pans entiers du Code pénal se sont retrouvés obsolètes, en totale contradiction avec diverses tendances européennes en matière de sanctions. Certaines réformes s'avèrent catastrophiques et enlèvent tout caractère dissuasif aux peines pénales.

Il est temps d'admettre certaines erreurs et de revenir clairement sur les normes qui ont montré leur inefficacité. Même si les statistiques relatives à la sécurité sont réjouissantes, il convient de se rappeler que derrière chaque crime il y a une victime qui subit un sentiment d'injustice auquel il doit être répondu avec courage.

Par ailleurs, la Suisse doit disposer d'une armée crédible et équipée pour répondre à toutes les menaces qui peuvent peser sur un Etat.

## ***Abolition des jours-amende obligatoires***

Une des réformes centrales du Code pénal de 2007 est la suppression des courtes peines privatives de liberté. Considérant qu'une incarcération de moins de six mois est forcément négative pour la réinsertion du condamné, il a été décidé de taper « là où ça fait mal », soit au porte-monnaie.

Si l'idée peut paraître séduisante de prime abord, elle s'avère particulièrement inefficace dans la réalité pour lutter contre la petite criminalité. Le revenu des auteurs d'infractions passibles de courtes peines privatives de liberté est souvent très faible, entraînant ainsi une sanction quasiment insignifiante. Souvent, le revenu des délinquants est même caché, ce qui est notamment le cas des dealers et autres criminels économiques.

Les jours-amendes sont très souvent inefficaces. La peine pénale n'a pas pour seul et unique objectif la resocialisation de l'auteur d'une infraction, mais aussi sa punition. Le séjour en prison s'avère beaucoup plus dissuasif que le risque de se voir condamner au paiement d'une amende de quelques centaines de francs.

La Suisse doit revenir sur cette question et réintroduire les courtes peines privatives de liberté et permettre aux juges de les infliger lorsque la situation le justifie, avec la peine pécuniaire comme exception.

Durant la dernière législature, le PLR a déposé et fait adopter un certain nombre d'interventions dans ce sens qui doivent être maintenant concrétisées.

## ***Fin du sursis automatique***

Selon le nouveau Code pénal, toute personne a droit à une seconde chance. C'est juste et c'est intelligent. Cependant, une seconde chance ne signifie pas qu'aucune sanction ne doit être prononcée lors d'une première condamnation.

Le code de 2007 a introduit le joker automatique : sauf cas très exceptionnel, toute personne condamnée pour la première fois verra sa peine assortie du sursis. Selon les auteurs du nouveau texte légal, il suffirait de gronder quelqu'un pour lui faire comprendre l'illicéité de son comportement.

L'expérience montre que la peine avec sursis signifie, pour la plupart des auteurs d'infraction, l'absence de toute peine. Entre six mois avec sursis et deux semaines ferme, la plupart des délinquants considèrent la seconde comme plus lourde, parce qu'effective.

Cette situation n'est pas admissible. Même si la peine est légère, elle doit pouvoir être purgée. Il n'y a pas de comportement illégal qui mérite d'être laissé impuni. Un Code pénal dissuasif, ce n'est pas un Code qui affirme : « la première fois, c'est gratuit ». Comme auparavant, le sursis doit être l'exception et la peine ferme, la norme. Dans ce sens, j'ai déposé une motion pour abolir le sursis obligatoire.

## ***Revoir l'échelle des peines et des mesures***

Les peines prononcées en Suisse sont incontestablement beaucoup plus légères que celles que les juges infligeaient il y a vingt ans. Dans certains domaines, notamment en matière de stupéfiant, des personnes condamnées auparavant à plusieurs années de prison ferme s'en sortent aujourd'hui avec quelques jours-amendes avec sursis, illustrant certainement une évolution sociétale qu'il convient de retranscrire dans le code.

Toutefois, dans d'autres domaines, les peines infligées méritent d'être renforcées et les tribunaux doivent respecter l'échelle adoptée. On ne compte plus les articles relatant des condamnations incroyablement insignifiantes, au point que le citoyen pense, à raison, que les crimes graves sont moins bien poursuivis que certains légers excès de vitesse. C'est par exemple le cas des infractions contre l'intégrité physique ou sexuelle.

La partie « spéciale » du Code pénal suisse sera normalement revue durant la prochaine législature. Il s'agit de la liste des infractions et de la peine correspondante. Je m'engage à travailler à ce que les infractions contre l'intégrité physique ou sexuelle soient renforcées, avec des peines planchers au besoin. Les actes les plus graves, commis avec peu de scrupules, ne sauraient échappés à des sanctions pénales lourdes et incompressibles.

Par ailleurs, le nombre de mesures thérapeutique a explosé depuis l'introduction du nouveau Code pénal. Le juge est fréquemment amené à prononcer une telle mesure sans tenir compte de son coût. Or, il apparaît que ces traitements peuvent coûter plus de CHF 1'500.- par jour et par détenu, sans aucune garantie d'efficacité quant au risque de récidive. Les mesures psychiatriques ne doivent être admises que si le rapport coût – efficacité est bon.

## ***Introduire la comparution immédiate***

Il est souvent reproché à la justice d'être trop lente. Si le temps de procédure est justifié pour des dossiers compliqués et graves, de nombreux délits, notamment en matière de stupéfiants, de lésions corporelles ou d'atteinte au patrimoine sont simples et peuvent être traités rapidement.

A l'image de ce qui existe dans plusieurs pays, une procédure de comparution immédiate doit être introduite. En cas de flagrant délit ou de forte probité de culpabilité, l'officier de police, confirmé par le procureur, doit pouvoir décider d'ouvrir une comparution directe contre les auteurs d'infraction. Dans les cas évidents, après un court passage en détention préventive, l'inculpé doit être jugé par un magistrat ad hoc dans les 48 heures.

Un juge du flagrant délit doit être institué, permettant un traitement efficace des dossiers et des condamnations rapides pour maximiser l'effet dissuasif de la peine et réduire le sentiment d'impunité.



## ***Renforcement des effectifs des gardes-frontière***

Contrairement à ce que beaucoup affirment, l'accord d'association à Schengen que la Suisse a conclu ne signifie nullement que nos frontières doivent être ouvertes et qu'aucun contrôle ne soit encore légitime.

Schengen n'a, dans les faits, que retranscrit sur le papier ce qui existait déjà dans la réalité, à savoir la fin des contrôles systématiques. Depuis des décennies maintenant, les centaines de milliers de passages à la frontière empêchent concrètement que chaque transfrontalier fasse l'objet d'un contrôle.

La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne et ne fait pas partie du marché unique. Dans ces conditions, les douaniers et les gardes-frontière peuvent toujours agir aux frontières, contrôler les marchandises et, naturellement, l'identité des individus.

Durant la législature 2015 - 2019, j'ai toujours soutenu les propositions visant à augmenter les effectifs des gardes-frontière, avec un succès clair : il s'agit de l'un des rares secteurs de l'Etat qui ne subit pas de coupe de son personnel. Je veux poursuivre dans cette voie.

## ***Une armée crédible***

Sur un continent largement épargné par les guerres depuis plusieurs décennies, l'armée peut paraître à priori un anachronisme. Pourtant, des conflits armés se sont déroulés à quelques centaines de kilomètres de la Suisse, en ex-Yougoslavie il y a 25 ans, en Géorgie ou en Ukraine plus récemment.

Qui pouvait prévoir lors de l'élection de 2015 que la législature verrait l'élection d'un milliardaire excentrique à la tête des Etats-Unis, la décision de la Grande Bretagne de quitter l'Union européenne qui a façonné la paix depuis 1945, ou la Russie envahir militairement un de ses voisins ? A peu près personne. Et l'on n'évoque pas ici les différentes menaces terroristes ou les enjeux liés aux flux de réfugiés.

Dans ces conditions, il est important que la Suisse maintienne des troupes armées crédibles et capable d'assurer la sécurité du territoire et la souveraineté suisse. L'armée suisse doit être équipée d'une aviation efficace et raisonnable en termes de coûts.

Il s'agit par ailleurs d'une des seules tâches – si ce n'est la seule – qui ne saurait pouvoir bénéficier du principe de subsidiarité et être palliée par les citoyens.

Je m'engage au niveau fédéral pour que le budget de l'armée soit maintenu à 5 milliards de francs, avec un contrôle accru sur les dépenses militaires pour qu'elles soient réfléchies. Chaque franc dépensé doit l'être, mais il doit l'être de manière intelligente.

## Société digitale

Il est incontestable, et incontesté, qu'Internet a transformé notre manière de fonctionner, tant d'un point de vue économique que politique. La disruption est dans la bouche de tous les acteurs politiques.

Ces changements ont naturellement des effets politiques. Les gagnants de la digitalisation refusent toute mesure qui pourrait entraver leur modèle d'affaire, tandis que les perdants réclament à cor et à cri l'adoption de mesures les protégeant.

L'intérêt du consommateur moyen doit toujours être au centre des décisions publiques. Il n'est pas acceptable de modifier la législation pour favoriser une corporation aux détriments du citoyen lambda, quand bien même l'évolution incriminée implique des changements de paradigmes importants pour les acteurs concernés.

Seules des mesures qui présentent un véritable intérêt public sont admissibles. Et la somme des intérêts particuliers des producteurs n'est pas suffisante.

Par ailleurs, il s'avère que les autorités fédérales ont, sous de nombreux aspects, pas complètement saisi l'opportunité et les défis qu'Internet crée. Nous avons besoin en Suisse d'une politique plus en phase avec le développement des nouvelles technologies. Outre les questions quotidiennes que cela pose, notamment en matière de vie privée, ces questions auront des influences économiques cruciales.

## *Une culture dynamique, en phase avec son siècle*

Internet bouleverse nos manières de consommer de la culture. Que ce soit dans les domaines de la musique ou du cinéma, les secteurs économiques concernés ont dû faire face à des transformations qui ont assommé littéralement les grands noms de l'industrie. Le monde culturel figure ainsi parmi les plus touchés par la « disruption digitale ».

Je soutiens le maintien de **budgets culturels** suffisants pour maintenir une production nationale de qualité, par l'intermédiaire du budget général de l'Etat ou éventuellement de la SSR. Ces budgets ne doivent pas pour autant devenir trop importants. L'intervention publique doit rester subsidiaire dans le domaine culturel.

Je milite aussi pour la suppression d'un certain nombre de **taxes pour le droit d'auteur** qui sont aujourd'hui désuètes et qui pénalisent une partie des consommateurs en fonction de leurs goûts. C'est par exemple le cas des émoluments sur les supports vierges ou sur les appareils de lecture. Il en va de même des projets de taxes les plateformes électroniques destinées à financer la production concurrente, que je rejette fermement.

Par ailleurs, Internet transforme le **statut des auteurs**. Le concept de frontière perd de sa pertinence lorsqu'un consommateur suisse regarde un film français sur une plateforme américaine hébergée en Allemagne. Le droit d'auteur doit être adapté dans un sens plus libéral, permettant aux acteurs du secteur de choisir librement leur modèle de commercialisation. De même, le **géoblocking** doit être empêché pour permettre aux consommateurs un accès plus large à la culture et au divertissement.

Enfin, l'**initiative privée** doit être soutenue dans le monde culturel en permettant le plus largement possible les déductions fiscales en la matière et en évitant l'introduction de taxes qui frappent certains acteurs pour en favoriser d'autres.

## ***Des budgets solides pour la formation, la recherche et le transfert technologique***

Contrairement à d'autres Etat qui comptent des hautes écoles techniques privées, la Suisse s'appuie presque exclusivement sur des instituts publics fédéraux ou cantonaux, comme les EPF et les HES.

Pour rester au sommet de l'innovation, notre pays doit rester performant dans le domaine de la formation et de la recherche. Le transfert technologique, soit la conversion de la recherche fondamentale en véritables entreprises et produit, dépend partiellement du soutien d'Innosuisse.

En la matière, je milite pour un maintien de budgets élevés dans la formation et la recherche. J'ai soutenu à Berne des crédits importants pour les **écoles polytechniques** et les **hautes écoles spécialisées**.

De même, le budget d'**Innosuisse** doit rester élevé. Grâce à cette organisation, les projets privés qui sortent des écoles suisses sont soutenus paritairement par le secteur privé et le secteur public, ce qui permet la création de postes de travail à haute valeur ajoutée en Suisse.

Dans le cadre de la **formation initiale**, la priorité n'est pas à la numérisation mais à l'apprentissage des connaissances fondamentales. L'école primaire ne peut pas être remplacée par une tablette. Toutefois, il apparaît nécessaire que les jeunes soient initiés au **développement informatique**, branche qui devient de plus en plus centrale dans un pays moderne.

## ***L'heure de l'Etat numérique***

Internet apporte énormément de facilités dans notre vie quotidienne. Selon l'OCDE, la coupure d'Internet imposée par le gouvernement égyptien lors des manifestations de janvier 2011 a coûté plus de 90 millions de francs à une économie relativement pauvre.

Si les entreprises apprennent à augmenter leur productivité et à simplifier le travail grâce à Internet, l'Etat est malheureusement à la traîne, en Suisse en particulier. Le portail CH.CH, destinés à l'origine à devenir un véritable guichet virtuel, a coûté plus de 20 millions de francs pour officier désormais comme bottin de téléphone des administrations publiques.

Cette situation peut et doit évoluer. La Suisse dispose d'écoles polytechniques figurant parmi les plus compétitives du monde et qui constituent de véritables pôles de création de start-up innovantes. Il est temps de décider d'un vrai budget et de le confier à ces sociétés pour passer l'Etat à l'heure du numérique. Toutes les relations entre le citoyen et l'Etat, entre les entreprises et l'Etat, doivent pouvoir être gérées de manière électronique : de la commande du passeport au paiement des impôts en passant par la consultation des informations personnelles privées. La sécurité que les banques garantissent en matière de protection des données doit être l'étalon pour le service public.

En tout état de cause, la Confédération doit assurer en parallèle la protection des données des citoyens dans leurs relations avec les collectivités.

Malgré les réticences affichées par de nombreux milieux, le vote électronique doit aussi être testé et introduit. Le vote par correspondance paraît beaucoup moins sécurisé à l'heure actuel que l'exercice des droits civiques par Internet. Le e-voting apporte plusieurs améliorations pratiques au vote. Outre le fait de faciliter l'accès à l'urne, il permettra de remplacer à terme le vote par correspondance et de cesser de voter sur une période étalée sur trois semaines comme c'est actuellement le cas.

## ***Numériser les douanes***

La Suisse importe et exporte l'équivalent de la moitié de son produit intérieur brut. La digitalisation augmente encore les opportunités du commerce international, pour les entreprises, mais aussi pour les particuliers.

En se tenant à l'écart de l'union douanière européenne, notre pays fait toutefois face à des contraintes importantes aux frontières où les agents publics doivent se charger de la taxation des biens, entraînant une augmentation malheureuse du coût de la vie pour les citoyens.

Dans ce cadre et sur l'impulsion du parlement, la Confédération a entrepris le projet DazIt qui prévoit la numérisation de tout le secteur douanier en Suisse, avec l'introduction des possibilités de déclaration en-ligne des importations, réduisant au passage drastiquement les coûts administratifs liés.

Ce programme doit être achevé pour 2026. Vu l'importance du secteur, je m'engage à soutenir toutes les mesures possibles pour assurer la bonne exécution de ce projet dans les délais les plus courts.

## ***Refuser l'interdiction pour l'interdiction***

Internet et les nouvelles technologies inquiètent. Il est certain que de nombreux parlementaires paniquent face à l'apparition de certains services en ligne ou à la prolifération de jeux vidéo parfois violents.

Cette culture de l'interdiction doit être combattue dans un pays qui prétend être leader dans le domaine de l'innovation.

D'autres domaines électroniques subissent le coup d'interdictions ou de tentatives d'interdictions. Il est pourtant illusoire d'imaginer que la Suisse seule peut fixer les règles en matière de protection des données sur internet et faire interdire certaines pratiques. Le réseau mondial est sans frontières et toutes les restrictions imaginables seront finalement contournées d'une manière ou d'une autre. Au mieux, ces restrictions feront fuir des entreprises sans pour autant réduire l'accès aux services montrés du doigt.

Dans mon engagement politique, je soutiens des mesures qui n'ont jamais comme but final la protection d'une corporation, mais celle du citoyen, dont l'intérêt de principe est de pouvoir choisir librement ses fournisseurs de services.

C'est notamment le cas pour les exemples suivants.

- **Uber.** J'ai déposé un certain nombre d'interventions sur le sujet. La plateforme apporte une plus-value certaine pour les consommateurs mais aussi pour les personnes qui ont pu trouver une activité lucrative. Toutefois, il importe de vérifier qu'une concurrence déloyale ne se crée pas. Les règles inutiles en matière de transport professionnel de personnes – et elles sont nombreuses – doivent être purement et simplement abrogées. Par ailleurs, s'agissant du droit du travail, un statut doit être mis en place pour assurer que toutes les personnes dépendant de plateformes numériques puissent bénéficier d'une vraie couverture sociale.
- **Airbnb.** Contrairement à ce que prônent certains, le droit des citoyens de mettre à disposition leur bien immobilier ne saurait être restreint sur demande de certains groupes d'intérêts. Le Valais est d'ailleurs particulièrement bénéficiaire de ces nouvelles plateformes, là où les milieux économiques se sont plaints si longtemps des dégâts occasionnés par la prolifération des lits froids. Toutefois, les cantons restent libres d'adopter des règles en matière d'aménagement du territoire ou de taxe de séjour, applicable à tous de manière équivalente, pour modérer la

création de logements commerciaux. De même, les règles du contrat de bail, notamment eu égard à la sous-location, doivent être respectées.

- **Booking.com.** Si la plateforme pratique des prix indécents à l'égard de ses fournisseurs, il importe que le surveillant des prix intervienne, eu égard à la position dominante de la société. Interdire toutefois les contrats prévoyant le meilleur prix revient à empêcher toute plateforme électronique de proposer un produit attractif et est contre-productif.
- **Amazon.** La société fait peur. Véritable ogre du commerce électronique, elle se développe désormais en Suisse. Toutefois, les performances d'Amazon découlent aussi des attentes du public et l'on doit se rappeler que chaque commande qui y est passée l'est faite volontairement. Je refuse toute mesure de restriction alors qu'il serait plus logique que les concurrents helvétiques se battent pour garder une place de choix.

## **Transports : le grand défi d'une Suisse qui croît**

La croissance démographique que nous connaissons en Suisse romande, notamment sur l'Arc lémanique jusqu'à Brigue, suppose une utilisation accrue des infrastructures de transport, tant routières que ferroviaires. Nos trains roulent sur un réseau vieux de 150 ans et mis à jour plusieurs fois sans pour autant avoir été repensé dans son ensemble pour accueillir une explosion du nombre de passagers. Parallèlement, nos autoroutes, dessinées durant la seconde moitié du XXème siècle, ne paraissent plus proportionnées face à la déferlante des pendulaires.

La Confédération l'a annoncé : le prix de la mobilité va augmenter considérablement, que ce soit par le coût de l'essence ou par le prix du billet de train. Ces augmentations sont compréhensibles et devront malheureusement être admises, en tous cas partiellement : on ne peut rénover de fond en comble nos infrastructures sans en payer le prix.

Investir dans les infrastructures, c'est décider aujourd'hui du visage de notre pays pour les cinquante ou cent prochaines années. Le temps du bricolage touche à sa fin et nous devons fixer des priorités, et en assumer le prix. On ne pourra accuser le coup d'une augmentation du nombre de passagers dans nos trains de 5% par année, comme c'est actuellement le cas sur certains tronçons de la ligne Genève – Brigue, sans prendre les mesures qui s'imposent.

Le transport n'est par ailleurs pas uniquement l'apanage de l'Etat. Si le trafic de voyageur est une régle publique parfois concédée, il convient d'ouvrir le marché et permettre des formes alternatives de transport.

### ***Placer Monthey et Collombey-Muraz sur la ligne du Simplon***

Monthey et Collombey-Muraz réunis représentent aujourd'hui une agglomération homogène d'environ 27'000 habitants. Le Chablais est sans doute la région au plus fort potentiel de développement économique du canton.

Historiquement, la ligne du Simplon contourne Monthey et la deuxième ville valaisanne se retrouve ainsi complètement à la périphérie du réseau ferroviaire. Ce n'est malheureusement pas l'AOMC ou la ligne du Tonkin qui permettent de développer fortement notre région.

Alors que l'arc lémanique est en situation de quasi-surchauffe, de nombreuses sociétés cherchent des lieux d'implantation. Monthey est plus proche de Genève et de Lausanne que Fribourg, mais les infrastructures de transport et la fiscalité cantonale en découragent plus d'un.

Après des années à chercher des solutions de bricolage pour rapprocher Monthey de la ligne CFF, il est grand temps d'adopter la seule mesure qui s'impose réellement : déplacer la ligne CFF de deux kilomètres au Sud pour que la seconde ville du canton bénéficie enfin de la desserte qu'elle mérite. Avec ce projet, les voyageurs gagneront six minutes en arrivant de Sion et dix-sept minutes depuis Genève.

Le projet avance bien. Le Canton du Valais s'engage désormais auprès de la Confédération pour que la ligne soit corrigée dans les prochaines étapes du développement du rail. Berne a octroyé un crédit pour réaliser les études techniques de faisabilité. Le Grand Conseil a introduit la ligne dans le plan directeur cantonal. Quant à moi, je continue à Berne à militer pour ce projet d'envergure, nécessaire le plus rapidement possible.

## ***Réaliser la ligne Sud-Léman***

Le canton du Valais et la Confédération ont fait leur part du travail en ce qui concerne la ligne Sud-Léman : le Tonkin circule jusqu'à St-Gingolph et l'offre s'améliore. Suite à l'intervention marquée de la députation du Chablais, la France a enfin signé une convention pour effectuer les études de réalisation de la ligne. Alors que la mobilité constitue une des clefs du développement économique et que le nombre de frontaliers franchissant la frontière de St-Gingolph quotidiennement explose, l'urgence d'offrir une alternative en transports publics crédible s'impose. De même, la participation de la France à la CGN doit être renégociée à la hausse et incluse dans les négociations internationales globales.

D'autre part, le trafic au Nord du Léman est saturé. Le projet de tunnel Lyon – Turin restera probablement dans les cartons vu son coût faramineux, il n'est plus pensable à long terme de ne pas bénéficier d'une autre connexion Est-Ouest que celle reliant Lausanne à Genève.

Je m'engage à soutenir les efforts de la Confédération pour réaliser la ligne du Tonkin. Celle-ci devra être orientée vers l'efficacité du transport de passagers. Si la Confédération finance la ligne, le trafic marchandise devra aussi être envisagé.

## ***Agglomération Chablais : du concret***

L'agglomération Monthey – Aigle est, en attendant l'adoption d'une version plus efficace avec une liaison directe pour Monthey, la seule structure apte à améliorer la vie des habitants de la région de Monthey en matière de transports.

Il est urgent de mettre au cœur du dispositif de transport la multi-modalité, avec la construction de parking-relais sur les points stratégiques, par exemple à la sortie de Monthey, à proximité des axes qui relie la Vallée d'Ille ou le Haut-Lac. La rénovation de l'AOMC doit se faire dans une logique de service les citoyens et non les transporteurs.

## ***Ligne du Lötschberg : terminer le boulot !***

Le nouveau tunnel de base du Lötschberg a modifié le visage du Haut-Valais et, dans une moindre mesure, celui du Valais central. Berne se trouve actuellement à une heure et demie de Sion : économiquement, c'est une occasion unique de désenclaver notre canton et lui enlever petit à petit son image de région « périphérique ».

L'ouvrage n'a malheureusement pas été achevé. Sur deux tubes creusés, seul un seul est équipé et on ne peut que regretter le manque de vision de la Confédération lorsqu'elle a finalement renoncé à terminer l'ouvrage. Si le tube « sud » avait été achevé, Sion ne serait qu'à une heure de Berne. Le trou étant creusé, on ne peut s'offrir le luxe de le laisser vide.

La Confédération doit impérativement définir un calendrier pour terminer les travaux et améliorer, là aussi, les connexions interrégionales de Suisse.

## ***Pour des autoroutes dimensionnées***

Les problèmes de transport du Valais sont aussi ceux de Genève et Zurich, et inversement. Longtemps, on a entendu les ministres des transports de Suisse romande se plaindre du surinvestissement accordé à la Suisse alémanique par rapport à nos régions.

Cette réaction est fautive. Les voies de communication entre Zurich et Berne sont encore plus en sous-capacité que les nôtres et nous ne saurions nous permettre d'opposer les régions de cette manière.

Lorsqu'un Valaisan se rend à Zurich, il souffre du manque d'investissement sur l'ensemble du trajet, pas seulement sur la partie valaisanne du trajet.

Davantage qu'une mauvaise répartition des investissements entre régions linguistiques, c'est le montant global de ces investissements qui est beaucoup trop faibles.

Si la capacité de l'autoroute A9 est aujourd'hui suffisante, il n'en est vraiment pas de même entre Lausanne et Genève. L'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence comme troisième voie – solution retenue pour amortir l'explosion du trafic – ne saurait être considérée comme une solution viable à long terme.

Les Valaisans doivent aussi se mobiliser pour que cette autoroute soit agrandie et qu'une troisième voie autoroutière soit construite. C'est une condition nécessaire pour désenclaver le Valais et améliorer globalement nos connexions avec l'extérieur.

## ***L'heure de la grande vitesse a bientôt sonné***

Au-delà de l'amélioration de la capacité des voies existantes, la Confédération doit réfléchir aux investissements qui seront consentis durant les cinquante prochaines années. Le réseau de communications de 2050 se construit aujourd'hui et il apparaît que nos autorités ratent complètement le train de la planification à long terme.

Les trains suisses sont parmi les plus lents d'Europe, en incluant les pays de l'Est. On circule plus rapidement entre Varsovie et Cracovie qu'entre Lausanne et Berne... C'est dire !

On le sait, à terme, les connexions internationales se feront davantage via les lignes de train à grande vitesse que par l'avion. Les dirigeants des compagnies low cost eux même admettent que leur business modèle est condamné à un horizon proche. Pour palier cette carence annoncée, les pays qui nous entourent ont décidé de réaliser des investissements massifs pour rendre le train plus compétitif avec l'avion. Les stations de ski et les villes qui nous entourent seront prochainement connectées au réseau européen à grande vitesse et on peut s'attendre à ce que les touristes parisiens, anglais ou hollandais décident un jour de rejoindre leur lieu de villégiature par le chemin de fer plutôt que par les airs.

La Suisse doit réfléchir sur sa place sur le continent à long terme. Nos prédécesseurs ont su investir dans les aéroports lorsque le trafic aérien explosait, créer les autoroutes lorsque l'on s'est rendu compte de leur nécessité, elle doit aujourd'hui emprunter la voie de la grande vitesse ferroviaire. Je ne peux imaginer que l'on continue, dans 50 ans, à circuler comme sur une route cantonale entre les grandes villes de notre pays. A contrario, investir dans un projet TGV Suisse, c'est placer Paris à un peu plus de deux heures de notre canton, Londres à cinq, Barcelone à quatre et Munich à trois.

## ***CarPostal : un champion national***

L'affaire CarPostal a provoqué un tremblement de terre qui fut un véritable gâchis. Derrière les affaires de finances et de subventions détournées, l'on doit constater qu'une société en mains publiques a réussi le tour de force de s'imposer dans le domaine du transport en commun, à réaliser du bénéfice en la matière et cela sans une grande publicité.

CarPostal n'a plus rien à faire dans les mains de la Poste vu les prestations de chacun des deux. La société de transport doit être autonomisée, voire éventuellement rattachée aux CFF, et devenir une vraie société performante de transport de personnes, en Suisse et à l'étranger. Avec le développement du transport par car à longue distance, CarPostal doit pouvoir bénéficier de son expérience pour conquérir de nouveaux marchés.



## ***Transports publics : de l'ouverture***

Avec le développement des technologies de l'information et des batteries, la mobilité prend des formes qui étaient totalement inattendues il y a peu.

Autocars à longue distance, covoiturage, VTC, véhicules automatiques : les formes de la mobilité de demain (mais aussi aujourd'hui) sont multiples.

Or, la législation en vigueur constitue parfois un empêchement de développer des offres attendues par le public. Que ce soit pour son côté pratique, pour son prix concurrentiel ou pour la qualité offerte, ces nouvelles prestations doivent intégrer le paysage des transports suisses.

Je me suis engagé, et je continue à m'engager, pour :

- une législation qui permette une ouverture et une concurrence dans le domaine des véhicules avec chauffeur (taxis, VTC, Uber, etc.) ;
- une libéralisation du transport de personnes sur la route, notamment avec les bus à longue distance ;
- une ouverture des concessions sur le chemin de fer entre les acteurs suisses (CFF, BLS, SEB) ;
- le libre-choix de l'utilisateur entre les tarifs unifiés et les tarifs de zone ;
- une législation favorisant le co-voiturage, les véhicules automatiques et électriques.

## **Le grand défi climatique**

Les Suisses s'inquiètent pour le climat, à raison. Le réchauffement climatique est une réalité incontestable et les libéraux-radicaux s'engagent pour des mesures permettant à la fois de faire face aux défis du changement climatique et pour le réduire.

Avec 0.1% des émissions mondiale de gaz à effet de serre, la Suisse ne pèse pas très lourd dans le cortège des pollueurs de la planète. Néanmoins, il importe que chaque pays s'engage à son échelle pour limiter au maximum le réchauffement climatique. Mieux : dans chaque problème se cache une opportunité. Je suis convaincu que le climat est l'occasion de renforcer la recherche et la compétitivité de la Suisse.

Je soutiens la liberté et la responsabilité individuelle. A l'inverse, je refuse toute intervention publique dont la nécessité ne serait pas démontrée et qui limiterait les libertés du citoyen. Beaucoup de manifestants pour le climat et les partis politiques qui les soutiennent exigent un changement fondamental de notre système au nom de l'environnement. Ils réclament la fin de l'économie de marché, la renonciation à la croissance économique et des mesures souvent autoritaires et anti-libérales pour atteindre les objectifs écologiques.

Je soutiens des mesures en faveur du climat et cela n'est pas nouveau. Je veux que la Suisse respecte les engagement pris et réduise ses émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'accord de Paris. Je m'engage toutefois pour une politique de croissance économique, ouverte sur le monde et respectueuse des libertés des citoyens.

## ***Pour une durabilité globale***

La prospérité est nécessaire pour financer les retraites, la santé des citoyens et une qualité de vie inégalée. Les politiques de décroissance mènent à l'appauvrissement des citoyens et à la fin du succès helvétique. Sortir du réchauffement climatique nécessite aussi des moyens importants que seule une politique libérale peut offrir.

Ainsi, je promeus une durabilité globale, incompatible avec une politique de décroissance, de régulation à outrance et d'abandon de l'économie de marché.

- La Suisse a signé l'accord de Paris et je soutiens les mesures pour respecter cet engagement : réduction des émissions de GES en 2030 au niveau de 1990 et de 70 à 85% de réduction d'ici 2050.
- Je soutiendrai des mesures compatibles avec le maintien de la prospérité de la Suisse, de nos niveaux de salaires et du financement du système social.
- Le changement climatique est une opportunité pour la recherche et la création de nouveaux secteurs économiques.
- Les solutions choisies doivent en premier lieu faire appel à la responsabilité individuelle des citoyens et respecter les libertés fondamentales. Je m'opposerai aux mesures qui tendent à une forme de totalitarisme vert.

## ***Des bâtiments moins polluants***

Le logement est le second plus grand émetteur de GES en Suisse, avec près de 30% du total des émissions. Des améliorations sont absolument nécessaires pour que les installations de chauffage soient moins gourmandes en énergies fossiles et pour que l'isolation des bâtiments soit globalement améliorée. Dans ce sens, je soutiens plusieurs mesures fortes.

## **Prolonger le programme bâtiment et soutenir le chauffage renouvelable.**

Lors de rénovations ou de nouvelle construction, la Confédération doit continuer à soutenir l'isolation des bâtiments pour réduire leur consommation d'énergie et l'installation de chauffage à faible émission de CO<sub>2</sub>, à l'image de la géothermie, du chauffage à pellets, ou l'énergie solaire. En la matière, les déductions fiscales en faveur des investissements écologiques sont prioritaires, parfois accompagnés de subventions.

De nombreuses municipalités ont mis en place, grâce à des partenariats publics-privé ou avec des installations publiques, des chauffages à distance qui fonctionnent avec du recyclage d'énergie ou avec des énergies renouvelables. Ces solutions sont très positives et doivent être soutenues à Berne par la simplification de la législation. Les compétences en la matière doivent être clairement établies et le chauffage à distance doit être considéré comme un équipement au sens de la loi sur l'aménagement du territoire.

### **- Impliquer les métiers de la construction.**

Les milieux de la construction sont les plus concernés par les questions d'émission des bâtiments. La formation professionnelle constitue un pilier pour sensibiliser et former plus de compétences dans le domaine de l'isolation des économies d'énergie.

## ***Une politique des transports novatrices***

Le transport constitue le premier poste d'émission de GES. Une révolution en la matière est difficile à mettre en œuvre, surtout dans les régions périphériques où la voiture reste incontournable. Mais des solutions sont possibles.

### **- Fixer et respecter des limites d'émissions pour les véhicules**

La Confédération doit prendre des mesures fermes à l'égard des importateurs pour réduire les valeurs d'émission moyenne des nouveaux véhicules importés.

### **- Pour la mobilité individuelle électrique**

La mobilité individuelle électrique doit s'imposer dans les prochaines années. A cette fin, le rôle des cantons et des communes est essentiel pour la mise à disposition des infrastructures nécessaires. La Confédération doit aussi proposer à long terme un modèle de financement du réseau routier qui ne s'appuie plus sur les seules taxes sur l'essence et tienne compte du transfert du mode de transport, sans réduire l'attractivité des véhicules électriques.

### **- Des transports publics efficaces**

Les transports publics doivent être toujours encouragés. La concurrence entre les compagnies publiques doit être renforcée pour assurer toujours une grande qualité du réseau et de l'offre. De même, les offres alternatives (autocars, covoiturage, etc.) doivent être encouragées avec une législation adaptée. Les libéraux-radicaux veulent assurer les moyens pour augmenter le nombre de parking P+R en suffisance dans les gares valaisannes, pour que les trains présentent un niveau de confort et de ponctualité comparable aux autres régions et pour que toutes les villes du canton soient reliées au réseau principal. Au niveau régional, je défends la connexion de Monthey sur la ligne de chemin de fer pour un transfert des pendulaires de la route au rail.

### **- Un droit du travail flexible qui permette le télétravail**

Le PLR promeut un droit du travail flexible qui doit permettre une plus grande liberté des employeurs et employés dans leur organisation du travail. Le télétravail par exemple doit être pris en compte dans les

modèles légaux de calcul du temps de travail pour permettre aux citoyens de renoncer facilement aux transports inutiles.

- **Une taxe sur les billets d'avions**

Une taxe sur les billets d'avion est acceptable, sous certaines réserves. Son objectif est d'inciter les citoyens suisses à adopter un comportement responsable en matière de transport aérien ; la responsabilisation des individus est prioritaire.

Une taxe sur les billets d'avion doit être raisonnable, proportionnelle au vol et ses recettes doivent être réinjectées sous la forme d'une réduction fiscale équivalente. Je propose, pour soutenir le tourisme local, de réduire d'autant la TVA sur l'hôtellerie. En fin de compte, il ne doit pas s'agir d'une fiscalité cachée.

### ***Compensation du carbone***

La Suisse a intégré le système européen d'échanges de certificats d'émission de CO<sub>2</sub>. Cette mesure excellente doit être suivie d'effet et la Confédération doit s'assurer que les mesures compensatoires sont correctement prises. En particulier, les compensations à l'étranger doivent être admises si elles sont convenablement surveillées pour éviter les cas de double-compensation et autres tricheries qui détruisent le système. Au niveau local, l'initiative individuelle doit être saluée en matière de compensation carbone.

A moyen terme, le nombre d'entreprises soumises au principe de la compensation du carbone doit croître et ainsi donner un avantage concurrentiel direct à celles qui prennent des mesures en faveur du climat, dans le strict respect du principe du pollueur-payeur.